

CONSEIL

Conseil

EVALUATION EN PROFONDEUR DU GROUPE SUR LA POLITIQUE DE LA REGLEMENTATION

Déclassifié

Pour de plus amples informations ou précisions, veuillez contacter M. Kevin Williams :
Kevin.Williams@oecd.org ; +33 1 45 24 18 67.

JT03266571

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



RESUME

Le Groupe sur la politique de la réglementation est sans équivalent à l'OCDE dans la mesure où en tant qu'organe de niveau I, il a pour mandat de regrouper trois domaines d'activité (concurrence, échanges et politique de la réglementation) au sein d'une structure unique. Toutefois, ces trois secteurs ne s'impliquent pas au même degré aux travaux du Groupe et les délégués s'occupant de la politique de la réglementation prédominent. La participation des représentants des secteurs des échanges et de la politique de la concurrence aux réunions du Groupe est limitée et, de plus, les délégués s'occupant des échanges et de la concurrence n'y assistent généralement pas de manière régulière ou pendant une durée prolongée.

Dans le cadre de l'évaluation, ces facteurs ont suscité des difficultés pour la collecte de données, ce qui s'est traduit par une proportion de questionnaires renvoyés inhabituellement faible. De ce fait également, la plupart des données rassemblées par le biais d'une enquête et d'entretiens proviennent de responsables chargés de la politique de la réglementation.

Sur le fond, le faible niveau de participation de deux des trois secteurs concernés au Groupe sur la politique de la réglementation indique qu'il n'a pas réussi à s'acquitter pleinement de son mandat, qui est d'offrir un cadre pour un dialogue politique pluridisciplinaire de haut niveau sur la réforme de la réglementation. Cette conclusion touche à la raison d'être même du Groupe et en tant que telle, est un élément central de l'évaluation ci-après.

APPRECIATION

Pertinence : moyenne

- Le Domaine de résultats Réforme de la réglementation, dont relève en partie le Groupe sur la politique de la réglementation, a été considéré comme une priorité de rang moyen par les Membres au cours de la période couverte par l'évaluation.
- La participation de délégués en poste dans les capitales aux réunions du Groupe a légèrement diminué depuis 2002, bien que ces réunions continuent à attirer des délégués de haut niveau. Toutefois, la participation des responsables des politiques de la concurrence et des échanges est faible, ce qui indique un degré d'intérêt limité pour les travaux du Groupe sur la politique de la réglementation de leur part.
- Les objectifs du Groupe correspondent bien aux besoins des décideurs, principalement ceux qui sont chargés de la politique de la réglementation.

Efficience : moyenne

- Le Groupe sur la politique de la réglementation n'a pas accompli la mission que lui a assignée son mandat, à savoir offrir un *cadre pour un dialogue politique pluridisciplinaire de haut niveau sur la réforme de la réglementation à l'OCDE, en s'appuyant sur les compétences des comités de la gouvernance publique, des échanges et de la concurrence et de leurs organes subsidiaires.*

- Malgré l'ambition du Groupe d'être un « Comité des Comités », l'élaboration de son mandat et de son programme de travail se fait avec une contribution très limitée des délégués des Comités de la concurrence et des échanges.
- Lorsque le mandat du Groupe a été révisé en 2005, il a été envisagé que le Groupe sur la politique de la réglementation choisisse chaque année un Bureau *composé de représentants des bureaux des Comités des échanges, de la concurrence et de la gouvernance publique ou de leurs organes subsidiaires respectifs*. Le rôle envisagé du Bureau était d'assurer *une fonction de liaison entre les Comités*. Il n'a pas été créé de Bureau et la liaison au niveau des délégués n'est pas assurée entre les trois Comités constitutifs.
- Tous les Résultats produits par le Groupe sur la politique de la réglementation entre 2002 et 2006 ont été jugés de qualité élevée ou supérieure, selon les évaluations des utilisateurs qui représentent principalement le domaine de la politique de la réglementation. Dans le même temps, les ressources allouées à cet organe sont plutôt faibles.
- La façon dont le Groupe sur la politique de la réglementation met en œuvre son programme de travail lui permet de produire les Résultats dans les délais conformément au calendrier prévu, tout en s'appuyant sur les contributions d'un certain nombre de directions. Les réunions sont bien préparées et menées, bien qu'elles n'aient pas été programmées d'une manière qui facilite la participation des délégués des Comités des échanges et de la concurrence.
- Les interactions et les accords de collaboration avec un petit nombre d'autres organisations internationales et de parties prenantes sont un aspect positif du fonctionnement du Groupe.

Efficacité : moyenne

- Les travaux du Groupe ont un impact marqué sur l'ensemble des pays Membres de l'OCDE, selon une évaluation formulée principalement du point de vue de la politique de la réglementation. Le même groupe de responsables juge que les travaux devraient vraisemblablement déboucher sur des réformes durables. Toutefois, l'intérêt apparemment limité des responsables de la politique de la concurrence et de des échanges pour les travaux du Groupe donne à penser que ces travaux ne sont sans doute pas bien connus ou utilisés dans ces domaines d'action, ce qui signifierait que leur impact dans ces domaines est probablement faible.
- Les examens de la réforme de la réglementation sont considérés par la grande majorité des pays examinés comme ayant un impact important, même si les Membres n'en ont fait qu'un usage limité comme moyen de tirer des enseignements d'un large ensemble d'expériences nationales.

RECOMMANDATIONS

Ces Recommandations intéressent également le Comité de la gouvernance publique dans la mesure où elles concernent son Groupe de travail sur la gestion de la réglementation et la réforme réglementaire. Elles sont formulées sans présomption sur l'organisation des travaux relatifs aux politiques, à la gestion et à la réforme de la réglementation.

Recommandation n° 1 : le Groupe sur la politique de la réglementation devrait être aboli. Le Groupe de travail sur la gestion de la réglementation et la réforme réglementaire du Comité de la gouvernance

publique devrait être un Comité de niveau I, se voir attribuer un nouveau nom et un nouveau mandat, et prendre en charge les travaux menés auparavant par le Groupe sur la politique de la réglementation.

Recommandation n° 2 : le nouveau Comité de niveau I devrait instituer, en consultation avec les Comités de gouvernance publique, des échanges et de la concurrence ainsi que d'autres comités concernés, des mécanismes de coordination et des modalités de fonctionnement pour assurer que tous les domaines intéressés soient impliqués le plus possible dans la programmation et la mise en œuvre de travaux horizontaux sur la politique de la réglementation.

Recommandation n° 3 : le nouveau Comité de Niveau I devrait, dans le cadre de ses examens par pays, introduire une initiative pour appuyer la large diffusion d'enseignements et d'exemples qui pourraient être utiles aux responsables politiques des autres pays Membres.

TABLE DES MATIERES

1. Le Groupe sur la politique de la réglementation et son cadre d'action	6
2. Approche et méthode d'évaluation	7
3. Conclusions et recommandations de l'évaluation	8
3.1 Appréciation de la pertinence	8
3.2 Appréciation de l'efficacité	9
3.3 Appréciation de l'efficacité	12
4. Action proposée	13
ANNEXE I ANALYSE ET RESULTATS	14
1. Le Groupe sur la politique de la réglementation	14
2. Cadre d'action	15
3. Orientations et fonctionnement	16
3.1 Analyse de la pertinence	16
3.2 Analyse de l'efficacité	19
4. Impact des travaux du Groupe sur la politique de la réglementation sur l'élaboration des politiques	28
4.1 Analyse de l'efficacité dans le court à moyen terme	29
4.2 Analyse de l'efficacité sur le plus long terme	29
ANNEX II METHODOLOGIE	35
1. Approche et mise en œuvre	35
2. Critères d'évaluation et notations	36
2.1 Pertinence	36
2.2 Efficacité	37
2.3 Efficacité	38
3. Questionnaire d'enquête et Enquête PIR	39
3.1 Réponses	39
3.2 Traitement des réponses	40
3.3 Données PIR	40
4. Personnes interrogées	40
5. Documents examinés	41
ANNEXE III EVALUATION EN PROFONDEUR : CADRE INSTITUTIONNEL	42

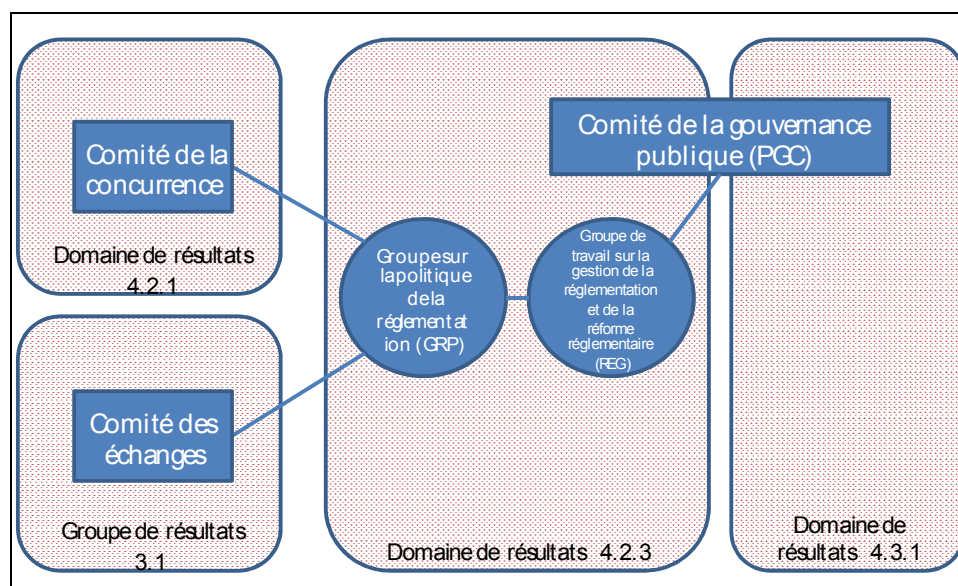
1. Le Groupe sur la politique de la réglementation et son cadre d'action

1. Le Groupe sur la politique de la réglementation (GRP) tel qu'il existe aujourd'hui a été créé en 2005. A l'origine, en 1996, il était dénommé Forum sur la politique de la réglementation¹. Cet organe *ad hoc* a été remplacé en 2003 par le Groupe spécial sur la politique de la réglementation comme convenu par le Conseil de l'OCDE les 14 et 15 novembre 2002, avec un mandat de trois ans². Le mandat actuel du GRP expire le 31 décembre 2010.

2. Le rôle assigné au Groupe est d'être une plateforme pour le dialogue sur la réforme de la réglementation à l'OCDE, en s'appuyant sur les compétences des responsables représentés au Comité de la gouvernance publique (précédemment le Comité de la gestion publique), au Comité des échanges et au Comité de la concurrence. Il s'agit d'une structure sans équivalent au sein de l'Organisation puisque c'est le seul comité de substance horizontal qui relève directement du Conseil.

3. Le Groupe est chargé de mener à bien une partie des travaux dans le Domaine de résultats 4.2.3 (Réforme de la réglementation), ce qu'il fait conjointement au Groupe de travail sur la gestion de la réglementation et la réforme réglementaire (REG), organe subsidiaire du Comité de la gouvernance publique (PGC)³.

Figure 1 Structure du Comité



1. Lui-même successeur du Groupe pluridisciplinaire *ad hoc* sur la réforme de la réglementation.

2. La création proposée d'un organisme permanent reflète aussi l'émergence de la réforme de la réglementation comme élément permanent de la politique économique dans l'ensemble des pays de l'OCDE allant bien au-delà de l'approche fondée sur des examens par pays pour renforcer le dialogue sur les questions qui se posent à l'échelle de la planète. A la réunion du Conseil au niveau des Ministres de mai 2002, les pays Membres sont convenus de mettre l'accent sur une réforme de la réglementation plus approfondie qui constitue l'un des éléments d'un cadre d'action propre à assurer l'efficacité économique, la création d'emplois et l'élévation du niveau de vie [C(2002)189/REV2 & C/M(2002)22].

3. Préalablement au PTB 2007-2008, les travaux du Groupe sur la politique de la réglementation étaient localisés dans un Domaine de résultats distinct (4.2.3H) qui était intitulé Programme horizontal sur la réforme de la réglementation.

4. Le GRP et le REG sont décrits par le Secrétariat comme remplissant deux fonctions différentes. Le GRP est un « Comité des Comités » qui assume de manière pluridisciplinaire un rôle plus global et plus stratégique consistant à opérer des arbitrages entre les politiques de la réglementation, de la concurrence et des échanges. Les activités du REG, en revanche, sont centrées sur la réforme de la réglementation en soi, dont les résultats sont en partie utilisés comme contributions aux travaux du Groupe sur la politique de la réglementation.

5. Le Secrétariat du Groupe est situé au sein de la Division de la politique de la réglementation de la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial (GOV)⁴. Compte tenu de sa nature horizontale, la mission du Secrétariat comprend la liaison avec la Direction des affaires financières et des entreprises (DAF), et la Direction des échanges et de l'agriculture (TAD), la planification constituant une responsabilité conjointe des trois directions⁵. Le Secrétariat du GRP est également chargé d'appuyer le REG et ses travaux.

6. Le contexte général pour la réforme de la réglementation, sur la base des descriptions fournies dans le PTB de 2005-2006 et 2007-2008, peut être caractérisé comme :

- évoluant vers une gouvernance réglementaire et influant sur la façon dont les autorités utilisent la réglementation afin d'atteindre des objectifs économiques et sociaux (en particulier en raison des mouvements entre les secteurs public et privé) en réponse aux attentes et pressions auxquelles les gouvernements sont confrontés ;
- exerçant, comme conséquence de la mondialisation, une pression sur les pays en faveur de réformes plus approfondies et plus rapides ;
- conditionné de façon croissante par le rôle de plus en plus important que jouent les parties prenantes du secteur privé et de la société civile, qui exigent transparence, obligation de rendre compte et prises de décision fondées sur des données probantes.

7. Dans le contexte de la crise financière et économique actuelle, la Réponse stratégique de l'Organisation identifie la qualité de la gestion de la réglementation comme l'une des principales questions à traiter pendant la période à venir⁶.

2. Approche et méthode d'évaluation

8. Cette évaluation en profondeur a été effectuée entre juillet 2008 et février 2009. Le mandat de l'évaluation et une version préliminaire du présent rapport ont été examinés lors de réunions du Comité d'évaluation en présence du Bureau du Groupe sur la politique de la réglementation et du Secrétariat⁷.

9. L'évaluation porte principalement sur l'orientation du Groupe, son fonctionnement et sur les Résultats dont il est responsable, ainsi que sur l'utilisation de ces derniers par les pouvoirs publics et leur impact sur l'action publique. Elle couvre la période allant de 2002 à 2008 en ce qui concerne le fonctionnement du Groupe et de 2002 à 2006 pour ce qui est des impacts de ses travaux.

4. Créée en 2002 par la fusion du Service de la gestion publique (PUMA) et du Service pour le développement territorial (TDS).

5. Groupe spécial sur la politique de la réglementation. Mandat, programme de travail [SG/SGR(2005)9].

6. C(2008)191/FINAL.

7. La réunion de validation du mandat s'est tenue le 18 juillet 2008 [CEV(2009)1]. La réunion de validation du projet de rapport final a eu lieu le 8 avril 2009.

10. Le Groupe a été évalué au regard des critères d'évaluation suivants :

- **Pertinence** : le Groupe répond-il aux besoins des pays Membres et de la Commission européenne en matière d'élaboration des politiques dans le domaine de la gouvernance publique, et continuera-t-il vraisemblablement à y répondre à moyen terme ?
- **Efficiencia** : le Groupe optimise-t-il la relation entre ses ressources financières et humaines, d'une part, et la qualité de ses Résultats, d'autre part ? A cet égard, une attention particulière sera accordée à son orientation et à son fonctionnement.
- **Efficacité** : les Résultats du Groupe sont-ils largement utilisés et, influent-ils de manière significative et durable sur l'élaboration des politiques des pays Membres et de la Commission européenne ?

11. Au total, 27 entretiens avec des délégués, des responsables de l'OCDE et des représentants d'organisations concernées ont été organisés. Dans le cas des délégués, la plupart des contributions proviennent de personnes s'occupant de la politique de réglementation. Du fait des difficultés à identifier des interlocuteurs appropriés dans les domaines de la concurrence ou des échanges et à solliciter leur participation à l'évaluation, les contributions de ces domaines d'action sont plutôt limitées. Une enquête a été menée afin de recueillir des informations auprès des décideurs publics des pays Membres ; 20 Membres de l'OCDE ont répondu au questionnaire, soit un taux de participation de 64.5 %. Toutefois, une fois pondéré en fonction des contributions des Membres, le taux de participation s'établit à 48.4 % du fait que certains des plus grands pays Membres n'ont pas été en mesure de répondre. En outre, les responsables qui ont participé à l'enquête étaient principalement des fonctionnaires chargés de la politique de la réglementation. Au total, 16 des 20 réponses à l'enquête ont, selon les informations communiquées par les répondants, été établies uniquement à partir de contributions des ministères et services chargés de la politique de la réglementation.

12. Des données issues des trois exercices de définition des priorités à moyen terme (2003, 2005 et 2007), du PIR 2005-2006 ainsi que d'autres sources internes ont également été exploitées.

3. Conclusions et recommandations de l'évaluation

13. Le Comité d'évaluation a jugé le programme de travail et les objectifs du Groupe sur la politique de la réglementation de pertinence moyenne par rapport aux besoins des responsables des trois domaines concernés. Il en est de même pour ses performances concernant la réalisation des objectifs et l'efficacité de son fonctionnement. Bien que les performances du Groupe se situent à un niveau ostensiblement élevé, ces appréciations tiennent compte du fait que celui-ci ne remplit pas suffisamment son rôle prévu de structure pour la collaboration horizontale entre les domaines de la politique de la concurrence, de la politique des échanges et de la politique de la réglementation. Au vu de ces résultats, le Comité d'évaluation a émis trois recommandations.

3.1 *Appréciation de la pertinence*

14. L'appréciation de la pertinence repose sur une analyse qualitative et une synthèse d'indicateurs visant à connaître :

- dans quelle mesure les Membres estiment que les domaines de résultats relevant de la responsabilité d'un organe constituent une priorité pour les travaux de l'OCDE ;
- l'intérêt porté par les Membres de l'OCDE aux travaux de l'organe, mesuré à l'aune de la participation aux réunions des délégués en poste dans les capitales et prêts à se déplacer pour y assister ;

- la concordance entre les objectifs assignés à l'organe/les résultats attendus décrits dans le PTB et les besoins des responsables de l'action gouvernementale des Membres, appréciée à l'aide de données tirées de l'enquête réalisée pour l'évaluation.

15. La pertinence du programme de travail et des objectifs du Groupe est jugée moyenne.

16. Cette notation est avant tout fondée sur le constat que pendant la période couverte par l'évaluation, une forte proportion des responsables de la politique de la réglementation portent une appréciation positive concernant les impacts sur l'action publique recherchés par le GRP à travers ses travaux. Deuxièmement, si le Groupe continue à attirer des délégués de haut niveau venus des capitales à ses réunions, peu d'entre eux représentent le domaine de la politique de la concurrence et des échanges. Enfin, le Groupe de résultats dont le Groupe est coresponsable est considéré comme une priorité de rang moyen par les Membres depuis 2003.

17. Les analyses et conclusions afférentes sont présentées aux paragraphes paragraphes 54 à 61 de l'Annexe I à ce rapport, tandis que les principaux éléments de l'évaluation sont résumés ci-après.

18. Le Groupe sur la politique de la réglementation est, avec le concours du Groupe de travail sur la gestion de la réglementation et la réforme réglementaire, responsable de l'exécution des travaux relevant du Domaine de résultats *Réforme de la réglementation* (4.2.3). Les exercices successifs de définition des orientations à moyen terme conduits pendant la période sur laquelle porte l'évaluation donnent à penser que les Membres considèrent ce domaine d'action comme une priorité de rang moyen pour ce qui est des crédits de Partie I.

19. On observe une adéquation élevée entre, d'une part, les besoins des responsables de l'action publique, en particulier ceux qui sont chargés de la politique de réglementation et, d'autre part, le programme de travail du Groupe sur la politique de réglementation et les objectifs qui lui sont assignés dans son mandat, puisqu'il apparaît que tous les objectifs ayant donné lieu à une évaluation correspondent, pour une majorité de Membres, à des besoins marquants.

20. La participation de délégués venus des capitales⁸ aux travaux du Groupe sur la politique de réglementation a légèrement diminué depuis 2002, mais le niveau des délégués reste élevé. Dans ce contexte, la participation des responsables chargés de la politique de la concurrence et de la politique des échanges aux réunions du Groupe est nettement plus faible que celle de responsables s'occupant de la politique de la réglementation. Cela semble indiquer que le Programme de travail et ses objectifs opérationnels implicites intéressent peu en dehors du domaine de la politique de la réglementation. En outre, le programme de travail a évolué : autrefois orienté sur les pays, de façon à intéresser tous les délégués qui s'occupent de politique de réglementation, de politique des échanges ou de politique de la concurrence, il adopte maintenant une approche plus thématique, ce qui risque d'accentuer ce déséquilibre.

3.2 *Appréciation de l'efficience*

21. L'appréciation de l'efficience se base sur une analyse qualitative établissant dans quelle mesure le Groupe sur la politique de la réglementation produit des Résultats d'une qualité proportionnelle aux ressources de la Partie I du budget dont il bénéficie, et dans quelle mesure il oriente et exécute ses travaux de façon optimale, eu égard notamment aux aspects suivants :

- définition des orientations stratégiques et établissement du programme de travail ;

8. L'indicateur relatif à la participation des délégués venus des capitales correspond au nombre/à la proportion de délégations de Membres comptant au moins un délégué venu de la capitale.

- mise en œuvre de son programme de travail et production des Résultats définis ;
- coordination des activités au sein de sa structure ;
- interactions horizontales à l'échelle de l'Organisation ;
- interactions avec les principales parties prenantes extérieures à l'OCDE.

22. Selon l'évaluation, la performance du Groupe au regard du critère d'efficience est moyenne.

23. Cette notation est motivée en premier lieu par la bonne performance du Groupe sur le plan de l'efficience technique, c'est-à-dire la relation entre la qualité de ses travaux et ses ressources. Tous les Résultats produits entre 2002 et 2006 ont été jugés de qualité élevée ou supérieure aux yeux des utilisateurs représentant principalement le domaine de la politique de la réglementation.

24. Un deuxième aspect de l'analyse, qui porte principalement sur l'efficience des processus, s'attache au fonctionnement du Groupe, compte tenu en particulier de son mandat qui lui assigne le rôle de plateforme pour la collaboration entre ses trois domaines constitutifs. Cette analyse couvre également la façon dont il prépare et exécute le programme de travail, et ses interactions avec d'autres organisations. Le résultat de l'analyse indique qu'au niveau opérationnel, le Groupe sur la politique de la réglementation fonctionne de manière satisfaisante, mais pas de la façon prévue lorsqu'il a été créé en tant que « Comité des Comités ». En outre, les modifications de ses mécanismes de gouvernance envisagées en 2005 lorsque son mandat a été révisé n'ont pas été mises en application.

25. Les analyses et conclusions afférentes sont présentées aux paragraphes 64 à 95 de l'Annexe I au présent rapport, tandis que les principaux éléments de l'évaluation sont résumés ci-après⁹.

26. Le Domaine de résultats 4.2.3 a représenté ces dernières années 1.7 % des ressources de la Partie I du budget alloués à des questions de substance. Au cours de la période sur laquelle porte l'évaluation, environ un tiers des ressources affectées à la réforme de la réglementation ont été utilisées pour financer directement les travaux du Groupe. Les contributions volontaires versées pour financer les examens par pays et les exercices de suivi plus récents représentent autour de 50 % des ressources totales dont dispose le Groupe.

27. Tous les Résultats du Groupe depuis 2002 ont reçu au moins une notation *élevée* en ce qui concerne la qualité de la part d'une nette majorité¹⁰ de responsables de l'action gouvernementale des pays Membres, principalement ceux qui travaillent dans le domaine de la politique de la réglementation. En particulier, presque tous les Membres ont considéré de façon positive la qualité de l'examen de la réforme de la réglementation les concernant. Les réunions, rapports et examens réalisés dans le cadre du programme horizontal sur la réforme de la réglementation ont également été considérés comme étant de très grande qualité pour quatre des cinq années sur lesquelles porte cet exercice. Cette appréciation positive est corroborée par les réponses de représentants d'autres organisations parties prenantes.

9. Voir annexe I : paragraphes 64 à 67 sur la manière dont le Groupe oriente les travaux ; paragraphes 68 à 77 sur le fonctionnement du Groupe ; paragraphes 78 et 79 sur ses activités relevant des relations mondiales ; paragraphe 80 sur les interactions au sein de la structure de l'OCDE, au-delà des trois comités constitutifs du Groupe ; paragraphes 81 à 84 sur les interactions avec d'autres organisations internationales et parties prenantes ; paragraphes 85 à 89 sur les ressources du Groupe ; et paragraphes 90 à 95 sur la qualité de ses Résultats.

10. Au moins deux tiers des Membres ayant répondu à l'enquête.

28. La manière dont le Groupe exécute son programme de travail lui permet de produire les Résultats en temps voulu conformément au calendrier prévu, tout en faisant appel aux contributions de plusieurs directions. De même, les réunions sont considérées comme étant bien préparées et bien menées¹¹.

29. En outre, si la participation des parties prenantes au Groupe est relativement limitée, elle se déroule de manière satisfaisante et permet en particulier aux partenaires sociaux et institutionnels d'apporter une contribution appropriée aux travaux. Les relations établies de longue date avec l'APEC dans le cadre de ses activités relevant des relations mondiales semblent également avoir été fructueuses.

30. Lorsque des difficultés surviennent, c'est au niveau plus stratégique et au sujet de la gouvernance du Groupe dans le contexte de la fonction que lui assigne son mandat, à savoir *offrir un cadre pour un dialogue politique pluridisciplinaire de haut niveau sur la réforme de la réglementation à l'OCDE, en s'appuyant sur les compétences des comités de la gouvernance publique, des échanges et de la concurrence et de leurs organes subsidiaires*.

31. Le programme de travail du Groupe est élaboré sans contributions des Comités de la concurrence et des échanges. En conséquence, ces comités ne sont pas partie prenante au Programme. De même, la définition du mandat ne se fait pas en interaction avec les délégués.

32. Malgré les modifications apportées au mandat du Groupe en 2005 et une référence dans la proposition justificative au rôle de liaison d'un futur bureau du GRP qui serait composé de représentants des bureaux des Comités des échanges, de la concurrence et de la gouvernance publique ou de leurs organes subsidiaires respectifs, un bureau opérationnel n'a jamais été mis en place.

33. Les délégués représentant le domaine de la politique de la réglementation ont eu des difficultés à faire la différence entre les réunions du Groupe de travail sur la gestion de la réglementation et la réforme réglementaire (REG) et le Groupe. En outre, de nombreux délégués, en particulier ceux qui s'occupent de la politique de la concurrence et de la politique des échanges, n'assistent pas aux réunions de façon régulière ou pendant une période prolongée. En conséquence, le GRP est davantage une extension du REG qu'un Comité des comités, comme initialement conçu.

Recommandation n° 1 : le Groupe sur la politique de la réglementation devrait être aboli. Le Groupe de travail sur la gestion de la réglementation et la réforme réglementaire du Comité de la gouvernance publique devrait être un Comité de niveau I, se voir attribuer un nouveau nom et un nouveau mandat, et prendre en charge les travaux menés auparavant par le Groupe sur la politique de la réglementation.

Recommandation n° 2 : le nouveau Comité de niveau I devrait instituer, en consultation avec les Comités de gouvernance publique, des échanges et de la concurrence ainsi que d'autres comités concernés, des mécanismes de coordination et des modalités de fonctionnement pour assurer que tous les domaines intéressés soient impliqués le plus possible dans la programmation et la mise en œuvre de travaux horizontaux sur la politique de la réglementation.

11. Il n'a pas été fait état durant les entretiens de mesures non conformes au Règlement de procédure.

3.3 *Appréciation de l'efficacité*

34. L'appréciation de l'**efficacité** s'appuie essentiellement sur les résultats des enquêtes d'évaluation et PIR conduites auprès de décideurs avertis dans les pays Membres et montre dans quelle mesure les résultats sont utilisés *et* ont un impact sur l'action publique, autrement dit dans quelle mesure ils influencent l'élaboration de l'action publique en accord avec les objectifs du Groupe et aboutissent en dernière analyse à des modifications durables des politiques.

35. Selon l'évaluation, la performance du Groupe au regard du critère d'efficacité est moyenne.

36. Cette appréciation est fondée sur le constat que les travaux du Groupe ont un impact très large parmi les Membres de l'OCDE, selon les évaluations formulées principalement par les responsables de la politique de la réglementation, et sont susceptible de déboucher sur des modifications durables des politiques. Toutefois, l'intérêt apparemment limité des responsables des politiques de la concurrence et des échanges pour les travaux du Groupe donne à penser que ces travaux ne sont peut-être pas aussi bien connus ou aussi utilisés dans ces domaines d'action, ce qui signifierait que leur impact sur les politiques dans ces domaines est vraisemblablement faible¹².

37. Les analyses et conclusions afférentes sont présentées aux paragraphes 104 à 109 de l'Annexe I au présent rapport, tandis que les principaux éléments de l'évaluation sont résumés dans les paragraphes qui suivent.

38. Du point de vue des responsables de la politique de la réglementation, la plupart des résultats produits entre l'année 2002 et l'année 2006 ont eu, ou ont, le potentiel d'avoir un impact au moins moyen sur l'élaboration des politiques dans 50 % ou plus des pays Membres.

39. En particulier, les examens de la réforme de la réglementation sont considérés par une large majorité des pays Membres examinés comme ayant eu un impact important sur les politiques. Les réunions, rapports et examens réalisés dans le cadre du Programme horizontal sur la réforme de la réglementation ont fait l'objet d'une appréciation analogue.

40. Toutefois, l'intérêt apparemment limité que portent les responsables de la politique de la concurrence et de la politique des échanges aux travaux du Groupe donne à penser que ces travaux ne sont peut-être pas nécessairement aussi bien connus ou autant utilisés dans ces domaines d'action, ce qui signifierait que l'impact des politiques dans ce domaine est vraisemblablement faible.

41. Il apparaît aussi que les Membres ont peu utilisé l'ensemble des examens de la réforme de la réglementation réalisés à la suite de la Recommandation du Conseil de 1997 comme un moyen de tirer des enseignements d'un large éventail d'expériences. En conséquence ces travaux n'ont eu que peu d'impact dans l'ensemble des pays Membres de l'OCDE.

12. Un examen des résultats des exercices de définition des OMT montre qu'il existe certaines corrélations entre les Membres qui n'ont pas répondu à l'enquête d'évaluation et ceux qui auraient souhaité que soit attribué un degré de priorité plus faible ou qu'il soit mis fin aux Domaines de résultats *Réforme de la réglementation* en 2005 et *Projet horizontal sur la réforme de la réglementation* en 2003. Lorsqu'on prend en compte ces résultats, ils indiquent qu'un taux de réponse plus élevé aurait pu se traduire par un niveau d'impact plus faible, mais pas au point de modifier sensiblement le résultat de l'analyse.

Recommandation n° 3 : le nouveau Comité de Niveau I devrait, dans le cadre de ses examens par pays, introduire une initiative pour appuyer la large diffusion d'enseignements et d'exemples qui pourraient être utiles aux responsables politiques des autres pays Membres.

42. Dans une perspective à plus long terme, dans sept cas sur dix, les responsables principalement chargés de la politique de la réglementation estiment que les travaux du Groupe de la politique sur la réglementation globalement ont apporté une contribution moyenne à élevée à des changements de politique durable dans leur domaine de compétences.

4. Action proposée

43. A la lumière de ce qui précède, le Conseil est invité à adopter le projet de conclusions suivant :

LE CONSEIL

- a) prend note du document C(2009)36 ;
- b) note que l'appréciation du Comité d'évaluation relative au Groupe sur la politique de la réglementation est « moyenne » au regard des critères de la pertinence, de l'efficience et de l'efficacité ;
- c) approuve les recommandations proposées par le Comité d'évaluation, à savoir :
 - i) le Groupe sur la politique de la réglementation devrait être aboli ; le Groupe de travail sur la gestion de la réglementation et la réforme réglementaire du Comité de la gouvernance publique devrait être un Comité de niveau I, se voir attribuer un nouveau nom et un nouveau mandat, et prendre en charge les travaux menés auparavant par le Groupe sur la politique de la réglementation ;
 - ii) le nouveau Comité de niveau I devrait instituer, en consultation avec les Comités de gouvernance publique, des échanges et de la concurrence ainsi que d'autres comités concernés, des mécanismes de coordination et des modalités de fonctionnement pour assurer que tous les domaines intéressés soient impliqués le plus possible dans la programmation et la mise en œuvre de travaux horizontaux sur la politique de la réglementation ;
 - iii) le nouveau Comité de niveau I devrait, dans le cadre de ses examens par pays, introduire une initiative pour appuyer la large diffusion d'enseignements et d'exemples qui pourraient être utiles aux responsables politiques des autres pays Membres ;
- d) invite le nouveau Comité de soumettre au Conseil, avant la fin 2009, un mandat en accord avec la recommandation c) i) ci-dessus en y intégrant des dispositions pour la mise en œuvre des recommandations c) ii) et iii).

ANNEXE I

ANALYSE ET RESULTATS

1. Le Groupe sur la politique de la réglementation

44. Le Groupe sur la politique de la réglementation (GRP) tel qu'il existe aujourd'hui a été créé en 2005. A l'origine en 1996, il était dénommé Forum sur la politique de la réglementation¹³. Cet organe *ad hoc* a été remplacé en 2003 par le Groupe spécial sur la politique de la réglementation comme convenu par le Conseil de l'OCDE les 14 et 15 novembre 2002, avec un mandat de 3 ans¹⁴. Le mandat actuel du GRP expire le 31 décembre 2010.

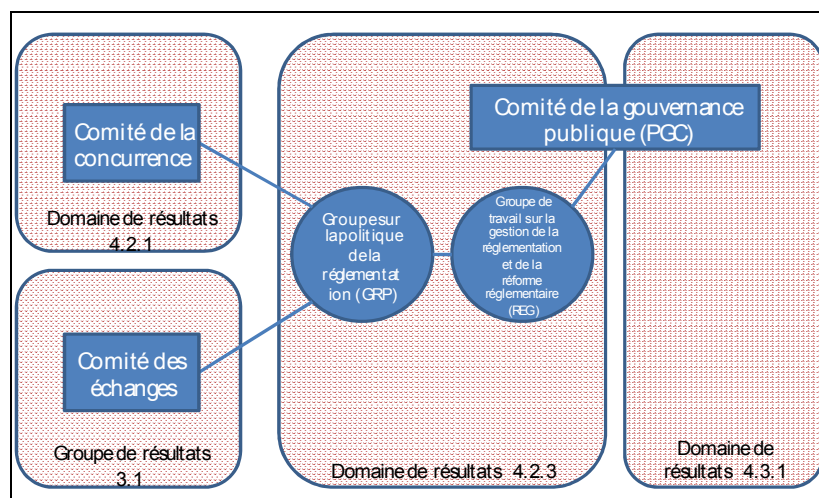
45. Le rôle assigné au Groupe est d'être une plateforme pour le dialogue sur la réforme de la réglementation à l'OCDE, en s'appuyant sur les compétences des responsables représentés au Comité de la gouvernance publique (précédemment le Comité de la gestion publique), au Comité des échanges et au Comité de la concurrence. Il s'agit d'une structure sans équivalent au sein de l'Organisation puisque c'est le seul comité de substance horizontal qui relève directement du Conseil.

46. Le Groupe est chargé de mener à bien une partie des travaux dans le Domaine de résultats 4.2.3 (Réforme de la réglementation), ce qu'il fait conjointement au Groupe de travail sur la gestion de la réglementation et la réforme réglementaire (REG), organe subsidiaire du Comité de la gouvernance publique (PGC)¹⁵.

13. Lui-même successeur du Groupe pluridisciplinaire ad hoc sur la réforme de la réglementation.

14. *La création proposée d'un organisme permanent reflète aussi l'émergence de la réforme de la réglementation comme élément permanent de la politique économique dans l'ensemble des pays de l'OCDE allant bien au-delà de l'approche fondée sur des examens par pays pour renforcer le dialogue sur les questions qui se posent à l'échelle de la planète. À la réunion du Conseil au niveau des Ministres de mai 2002, les pays Membres sont convenus de mettre l'accent sur une réforme de la réglementation plus approfondie qui constitue l'un des éléments d'un cadre d'action propre à assurer l'efficacité économique, la création d'emplois et l'élévation du niveau de vie [C(2002)189/REV2 & C/M(2002)22].*

15. Préalablement au PTB 2007-08, les travaux du Groupe sur la politique de la réglementation étaient localisés dans un Domaine de résultats distinct (4.2.3H) qui était intitulé Programme horizontal sur la réforme de la réglementation.

Figure 2 Structure du Comité

47. Le GRP et le REG sont décrits par le Secrétariat comme remplissant deux fonctions différentes. Le GRP est un "Comité des Comités" qui assume de manière pluridisciplinaire un rôle plus global et plus stratégique consistant à opérer des arbitrages entre les politiques de la réglementation, de la concurrence et des échanges. Les activités du REG, en revanche, sont centrées sur la réforme de la réglementation en soi, dont les résultats sont en partie utilisés comme contributions aux travaux du Groupe sur la politique de la réglementation.

48. Le Secrétariat du Groupe est situé au sein de la Division de la politique de la réglementation de la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial (GOV)¹⁶. Compte tenu de sa nature horizontale, la mission du Secrétariat comprend la liaison avec la Direction des affaires financières et des entreprises (DAF), et la Direction des échanges et de l'agriculture (TAD), la planification constituant une responsabilité conjointe des trois directions¹⁷. Le Secrétariat du GRP est également chargé d'appuyer le REG et ses travaux.

2. Cadre d'action

49. Le contexte général pour la réforme de la réglementation, sur la base des descriptions fournies dans le PTB de 2005-2006 et 2007-2008, peut être caractérisé comme suit :

- évoluant vers une gouvernance réglementaire et influant sur la façon dont les autorités utilisent la réglementation afin d'atteindre des objectifs économiques et sociaux (en particulier en raison des mouvements entre les secteurs public et privé) en réponse aux attentes et pressions auxquelles les gouvernements sont confrontés ;
- exerçant, comme conséquence de la mondialisation, une pression sur les pays en faveur de réformes plus approfondies et plus rapides.
- conditionné de façon croissante par le rôle de plus en plus important que jouent les parties prenantes du secteur privé et de la société civile, qui exigent transparence, obligation de rendre compte et prises de décision fondées sur des données probantes.

16. Créée en 2002 par fusion du Service de la gestion publique (PUMA) et du Service pour le développement territorial (TDS).

17. Groupe spécial sur la politique de la réglementation. Mandat, programme de travail [SG/SGR(2005)9].

50. Dans le contexte de la crise financière et économique actuelle, la Réponse stratégique de l'Organisation identifie la qualité de la gestion de la réglementation comme l'une des principales questions à traiter pendant la période à venir¹⁸.

3. Orientations et fonctionnement

51. La présente section du rapport examine l'orientation et le fonctionnement du Groupe en commençant par une analyse de sa **pertinence**, qui sera suivie d'une analyse de son **efficience**.

3.1 Analyse de la pertinence

52. L'analyse de la pertinence porte principalement sur l'adéquation des travaux d'un organe aux priorités, besoins et intérêts des Membres de l'OCDE¹⁹.

53. Les données utilisées pour réaliser la présente analyse proviennent de différentes sources :

- l'exercice de définition des priorités à moyen terme (PMT) de 2003, l'Enquête sur les orientations à moyen terme (OMT) pour 2007-2008 (menée en 2005), l'Enquête sur les orientations à moyen terme de 2007 ;
- la participation des délégués aux réunions ainsi qu'il ressort des comptes rendus des réunions ;
- un questionnaire d'enquête adressé aux décideurs des Membres dans le domaine de la gouvernance d'entreprise ;

3.1.1 Pertinence générale des travaux de l'OCDE sur les politiques dans le domaine de la réforme de la réglementation

54. Le Groupe est responsable de l'exécution d'une partie des travaux relevant du Domaine de résultats 4.2.3 intitulé *Réforme de la réglementation*. Les enquêtes sur les Orientations à moyen terme²⁰ de 2003, 2005 et 2007 indiquent que le Domaine de résultats 4.2.3 est considéré comme une priorité moyenne par les Membres de l'OCDE depuis 2003. Toutefois, on observe au fil du temps une diminution du niveau d'activité dans ce Domaine de résultats (voir Tableau 1).

18. C(2008)191/FINAL.

19. Par souci de clarté, la présente référence aux Membres comprend les Membres et la Commission européenne.

20. L'objectif des enquêtes OMT est de s'assurer que, sur le moyen terme, l'affectation des ressources destinées aux travaux de l'OCDE sur l'action publique est conforme aux attentes des Membres. Dans le contexte des évaluations en profondeur, le souhait des Membres d'affecter ou de retirer des ressources à un domaine de résultats est utilisé comme un indicateur de la pertinence des travaux eu égard à leurs besoins. L'enquête a été perfectionnée depuis sa création en 2003, mais la question fondamentale à laquelle elle vise à répondre reste inchangée : *les ressources attribuées à chaque domaine de résultats de « substance » dans le cadre de la gestion stratégique de l'Organisation devraient-elles augmenter, ne pas varier ou diminuer ?* [(C(2007)52/REV1)].

Tableau 1 Priorités des Membres dans le Groupe de résultats 4.2.3 (Réforme de la réglementation)²¹

	Réponses	Augmentation	Niveau constant	Diminution	Suppression	Classement
PMT 2003	29	1	25	2	1	Priorité moyenne
OMT 2005	31	4	22	5	0	Priorité moyenne
OMT 2007	31	2	24	5	0	Priorité moyenne

Source : Exercice de définition des priorités à moyen terme (PMT) de 2003 [C(2003)202], Enquête sur les orientations à moyen terme (OMT) pour 2007-2008 menée en 2005 [C(2005)188] et document de séance n° 3 du Conseil des 13-14 novembre 2007.
 * 4.2.3 H – Programme horizontal sur la réforme de la réglementation. Ce Domaine de résultats a été ultérieurement absorbé dans le Domaine de résultats 4.2.3.

55. La participation de délégués venus des capitales aux travaux du Groupe, qui se réunit une ou deux fois par an, a beaucoup varié pendant la période couverte par l'évaluation, oscillant entre 72 % et 91 %. Si aucune tendance claire ne se dégage, la participation aux réunions de délégués venus des capitales a été plus faible en moyenne de 2005 à 2008 que pendant la période précédente. Le niveau des délégués au Groupe a été caractérisé comme très élevé dans le cadre du Rapport Nicholson de 2003²². Les comptes rendus des réunions et les rapports oraux donnent à penser qu'ils continuent à se situer à un niveau élevé.

Tableau 2 Participation des délégués basés dans les capitales aux réunions du Groupe sur la politique de la réglementation

	Proportion de délégations des Membres comptant au moins un délégué en poste dans la capitale									
	2002	2003*	2004	2005*	2006	2007	2008	2002-2004	2005-2008	Variation
Participation des délégués basés dans les capitales (%)	77.4 %	87.1 %	90.3 %	72.6 %	87.1 %	83.9 %	74.2 %	84.9 %	79.5 %	-5.5 %
<i>Nombre de délégués venant de pays "proches"</i>	19.0	21.0	22.0	18.5	22.0	20.0	18.0			
<i>Nombre de délégués venant de pays "lointains"²³</i>	5.0	6.0	6.0	4.0	5.0	6.0	5.0			

Source : Comptes rendus de réunions et EMS

* Deux réunions par an. Toutes les autres années, une réunion.

21. Un domaine de résultats est considéré comme ayant un faible degré de priorité lorsque sept Membres ou davantage indiquent qu'ils préféreraient réduire ou supprimer l'activité dans le domaine d'action concerné. Un domaine de résultats est considéré comme ayant un degré élevé de priorité lorsque sept Membres ou davantage indiquent qu'ils préféreraient accroître l'activité dans le domaine d'action concerné. Les *Domaines de résultats ayant un degré de priorité moyen* sont donc caractérisés comme se situant entre les deux.
22. *Portrait de l'OCDE. Comités et organes subsidiaires, (cf. graphique 34).*
23. Australie, Canada, Corée, Etats-Unis, Japon, Mexique et Nouvelle-Zélande.

56. Les délégués au Groupe sur la politique de la réglementation représentent principalement les trois domaines d'action qu'il a été créé pour servir dans sa fonction de plateforme pour un dialogue politique pluridisciplinaire de haut niveau sur la réforme de la réglementation. La plupart des délégations présentes aux réunions, lorsqu'elles comprennent des délégués en poste dans les capitales, incluent également des responsables travaillant dans le domaine de la politique de réforme de la réglementation. Toutefois, seul un petit nombre de délégations comprennent des délégués spécialisés dans les échanges ou la concurrence. Dans le cas des responsables s'occupant des échanges, le nombre varie entre 4 et 11 délégations par réunion, mais les sources du Secrétariat indiquent qu'il s'agit peut-être là d'une estimation élevée compte tenu des difficultés à déterminer l'orientation de certains délégués. Ce chiffre tombe entre deux et six par réunion pour les délégations comprenant des responsables chargés de la politique de la concurrence. On ne distingue aucune tendance claire en ce qui concerne la participation aux réunions du Groupe de délégués représentant ces deux domaines, mais il est clair que globalement, le nombre de délégations composées entièrement de délégués spécialistes de la politique de la réglementation est sensiblement plus élevé en moyenne que celles comprenant un spécialiste des échanges et/ou de la concurrence (voir Tableau 3).

Tableau 3 Participation des représentants des domaines de la politique des échanges et de la politique de la concurrence aux délégations des pays Membres au Groupe sur la politique de la réglementation

	Proportion et nombre de délégations des Membres comprenant au moins un délégué spécialisé dans les échanges ou la concurrence**								
	2002	2003*	2004	2005*	2006	2007	2008	2002-2004	2005-2008
Echanges	10.0	7.5	6.0	4.5	11.0	6.0	4.0	7.8	6.4
	32.3 %	24.2 %	19.4 %	14.5 %	35.5 %	19.4 %	12.9 %	25.2 %	20.6 %
Concurrence	6.0	2.0	2.0	3.0	5.0	4.0	3.0	3.3	3.8
	19.4 %	6.5 %	6.5 %	9.7 %	16.1 %	12.9 %	9.7 %	10.6 %	12.3 %

Source : Compte rendu

* Deux réunions par an. Toutes les autres années, une réunion.

** Sur la base des descriptions de postes et des noms des ministères/organismes des délégués dont les noms figurent dans les comptes rendus des réunions.

57. Selon les sources du Secrétariat, les différences concernant la participation des représentants des différents domaines devraient s'accroître avec l'évolution des travaux du Groupe vers une orientation plus thématique, du fait qu'il est difficile de trouver des sujets intéressant l'ensemble des trois domaines, contrairement aux examens par pays.

3.1.2 Les besoins des Pays Membres et les objectifs du Groupe

58. Le mandat du Groupe sur la politique de la réglementation lui assigne comme objectif d'aider les pouvoirs publics à faire face aux défis stratégiques auxquels ils sont confrontés dans la conception et la mise en œuvre de leur réforme de la réglementation.

59. Durant le biennium 2007-2008, les Résultats du Groupe ont contribué aux réalisations escomptées suivantes²⁴ :

24. Les deux premières réalisations escomptées de cette liste élargissent et/ou reformulent deux réalisations escomptées du biennium précédent. La troisième est nouvelle et remplace la réalisation escomptée consistant à *renforcer les capacités d'évaluation et de suivi des performances des politiques de réglementation*.

- améliorer le climat des affaires en simplifiant la réglementation et en mettant en place des institutions réglementaires efficaces, en rendant les pays plus attractifs pour les investissements nationaux et étrangers et en leur permettant de tirer le meilleur parti des échanges ;
- aider les pays Membres et les économies non Membres à identifier les lacunes de la réforme et leur permettre d'améliorer les mesures prises en faveur de marchés plus concurrentiels, améliorer la fourniture des services et enfin obtenir de meilleures performances en matière de croissance macroéconomique ;
- mieux sensibiliser les pays Membres et non Membres aux avantages potentiels, aux coûts et aux risques que présente la politique de la réforme de la réglementation.

60. L'analyse et la synthèse des objectifs et réalisations escomptées susmentionnés ont été regroupées autour de 18 objectifs reflétant les impacts que le Groupe a officiellement annoncé qu'il se donne pour mission d'atteindre à travers ses travaux. Les responsables des Membres ont été ensuite invités à évaluer dans quelle mesure ces objectifs correspondent à leurs besoins.

61. Tous les objectifs du Groupe sont considérés par plus de la moitié, voire plus encore, des Membres ayant répondu au questionnaire, comme répondant à un besoin fort des responsables publics. Environ la moitié des Membres pensent que trois des cinq objectifs correspondent à des questions qui sont appelées à gagner en importance à moyen terme pour les responsables de l'action publique des pays Membres.

Tableau 4 Pertinence des objectifs énoncés dans le mandat et des réalisations escomptées décrites dans le PTB par rapport aux besoins concrets des Membres

Réalisation escomptées/Besoins concrets	Pertinence élevée	Progression attendue de la pertinence
Mieux faire connaître les avantages potentiels, les coûts et les risques de la réforme de la politique de la réglementation	85 %	40 %
Traiter les problèmes stratégiques rencontrés lors de l'élaboration de la mise en œuvre de la réforme de la réglementation	75 %	50 %
Simplifier les réglementations et mettre en place des institutions réglementaires efficaces, afin d'améliorer l'environnement économique et d'être plus attractif pour les investissements nationaux et étrangers, et de tirer parti des avantages que procurent les échanges	70 %	50 %
Accroître les capacités d'évaluation et de suivi des performances des politiques de réglementation	70 %	50 %
Recenser les lacunes des réformes et améliorer les mesures prises en faveur de marchés plus concurrentiels et d'une meilleure fourniture des services	60 %	30 %

Source : Enquête d'évaluation (20 réponses)

3.2 *Analyse de l'efficience*

62. L'efficience d'un organe est analysée en s'attachant à déterminer dans quelle mesure il fonctionne de manière optimale et à examiner la qualité de ses Résultats et les ressources utilisées pour les produire.

63. Les données utilisées pour effectuer la présente analyse proviennent principalement des sources suivantes :

- l'évaluation par les Membres de la qualité des Résultats du Groupe pour la période 2002-2006, réalisée à l'aide d'un questionnaire d'enquête portant sur la période 2002-2004/2005 et de l'Enquête PIR pour 2005-2006 ;

- des entretiens avec les délégués du Groupe et les agents de l'OCDE sur la façon dont le Groupe oriente et met en œuvre ses travaux, notamment la question de leur interaction avec les entités de l'OCDE et des entités n'appartenant pas à l'OCDE ;
- l'évaluation par les autres parties prenantes de leur interaction avec le Groupe et de la qualité de ses Résultats ;
- les comptes rendus de réunions et autres documents clés du Groupe.

3.2.1 Définition des orientations du Groupe sur la politique de la réglementation

64. Le mandat du Groupe a été révisé pour la dernière fois en 2005, date à laquelle l'adjectif « Spécial » a été supprimé, et ce qu'il visait à atteindre au niveau des Membres (c'est-à-dire ses objectifs) spécifié plus clairement. La révision du mandat a donné lieu à des consultations internes avec le Secrétariat, mais la participation des Comités constitutifs au processus de révision semble avoir été minimale.

65. Le programme de travail du Groupe est élaboré par le Secrétariat, au cours d'un processus coordonné par la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, en consultation avec les Secrétariats des Comités constitutifs. Le processus consiste à recenser les thèmes d'intérêt commun pour lesquels le Groupe sur la politique de la réglementation peut apporter une valeur ajoutée à travers une approche pluridisciplinaire dans les programmes de travail des Comités constitutifs. Il comprend aussi l'établissement d'un calendrier pour les examens pluridisciplinaires et la participation de non-Membres, comme l'APEC. Ce processus se déroule au sein du Secrétariat en « étroite consultation », le Secrétariat de chacun des Comités constitutifs étant invité à consulter le président concerné. Chaque réunion du Groupe sur la politique de la réglementation comprend un débat sur le programme, avec inscription d'un point correspondant à l'ordre du jour afin d'assurer la transparence vis-à-vis des domaines d'action participants. On peut cependant s'interroger sur l'efficacité de ce débat étant donné la participation fluctuante aux réunions du Groupe.

66. Dans ce contexte, il apparaît, selon les renseignements reçus, que les bureaux du Comité des échanges et du Comité de la concurrence ne sont pas consultés au cours du processus de programmation et la grande majorité des personnes interrogées ont fait observer qu'en conséquence les délégués ne sont guère partie prenante au Groupe et à son programme de travail, en particulier ceux qui s'occupent pas d'autres questions que la politique de la réglementation. Des doutes quant à l'orientation des travaux du Groupe et à leur intérêt relatif pour les trois domaines d'action ont donc été formulés, non seulement par les spécialistes des échanges et de la concurrence, mais aussi par des délégués s'occupant de la politique de la réglementation.

67. Le programme de travail du Groupe est établi principalement par le Secrétariat, avec la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial comme principal élément moteur du processus qui consiste à recenser les thèmes d'intérêt commun dans les programmes de travail des Comités constitutifs.

3.2.2 Fonctionnement du Groupe sur la politique de la réglementation

68. Le Groupe se réunit actuellement une fois par an, contre jusqu'à deux fois par an pour l'organe qui l'a précédé avant 2006. Cela est dû principalement à la réduction du nombre d'examen par pays réalisés, conformément aux stipulations énoncées dans le mandat de 2005.

69. Les activités figurant dans le mandat du Groupe en ce qui concerne la politique et la réforme de la réglementation sont les suivantes :

- définir les impératifs stratégiques auxquels les autorités publiques sont confrontés dans la conception et la mise en œuvre de la réforme de la réglementation et les aider à y faire face ;
- offrir le cadre nécessaire à la conclusion des examens nationaux par les pairs sur la réforme de la réglementation et des exercices de suivi conduits dans les groupes d'experts ;
- faciliter l'échange d'expériences entre les pays Membres sur le thème des politiques réglementaires ;
- favoriser le dialogue avec les pays non Membres sur les politiques à suivre.

70. Selon les informations figurant dans les notes communiquées au Secrétaire général, les réunions sont fortement axées sur les questions de fond et prennent dans une large mesure la forme d'un séminaire au cours duquel des délégués, des universitaires et des praticiens présentent des exposés sur divers sujets. La plupart des travaux accomplis par le Secrétariat sous la responsabilité du Groupe et de ses Comités constitutifs sont communiqués aux délégués sous la forme de notes de référence afin de maximiser les possibilités de discussion et d'échanges d'informations. Cela est également dû au fait que les rapports spécifiques établis par les Comités constitutifs sont généralement destinés à être examinés par les Comités concernés avant d'être présentés aux réunions du GRP dans une perspective pluridisciplinaire.

71. A la différence de la plupart des autres organes de niveau équivalent, les comptes rendus officiels des réunions ne sont généralement pas diffusés sur OLIS²⁵, mais les résultats des réunions sont transmis au Secrétaire général sous la forme d'une brève note.

72. Le Groupe est coprésidé sur une base *ad hoc* par les Présidents de ses trois Comités constitutifs, qui constituent aussi son bureau. Le document présentant le mandat de 2005 du Groupe indique que *ce bureau remplirait une fonction de liaison entre les comités*²⁶. Toutefois, les interactions entre les trois présidents ont été très limitées, les consultations ayant lieu généralement par l'intermédiaire du Secrétariat, et les dispositifs prévus dans le mandat n'ont pas été mis en œuvre de manière significative.

73. On observe une rotation assez élevée des délégués au sein du Groupe, illustrée par le fait qu'à la réunion de 2007, près de la moitié des délégations des Membres étaient composées de délégués des capitales qui participaient au Groupe sur la politique de la réglementation pour la première fois. C'est dans ce contexte que les personnes interrogées ont reconnu que le rôle prééminent joué par le Secrétariat au sein du Groupe comble le vide qui résulte du manque de plus grande continuité concernant la participation des délégués.

74. Certains délégués du Groupe de travail sur la gestion de la réglementation et la réforme réglementaire, qui ont participé à plusieurs reprises aux réunions du Groupe, semblent ignorer la différence entre les deux organes. Selon une personne interrogée, *si j'ai participé au Groupe, alors il n'est pas clair pour moi qu'il ne s'agit pas du Groupe de travail [sur la gestion de la réglementation et la réforme réglementaire]*.

75. Les travaux réalisés sous la responsabilité du Groupe sont coordonnés par le Groupe de pilotage au niveau opérationnel au sein du Secrétariat qui réunit les directions concernées. Comme il a été indiqué précédemment, la fonction de liaison envisagée pour le bureau du Groupe sur la politique de la

25. L'exception semblant être la publication d'un compte rendu succinct de la réunion de décembre 2006 [GOV/GRP(2006)1].

26. SG/SGR(2005)9.

réglementation lorsque le mandat a été renouvelé, et qui aurait complété les mécanismes de coordination intrasécritariat, n'a pas été mise en application.

76. Le Groupe sur la politique de la réglementation, sous ses formes antérieures, se concentrait principalement sur la réalisation d'examens par pays de la réforme de la réglementation. Ces travaux ont permis d'établir un état des lieux qui a débouché sur l'élaboration d'une Recommandation du Conseil concernant l'amélioration de la qualité de la réglementation officielle (1995). Le Groupe a depuis diversifié les travaux qu'il réalise pour y inclure le suivi des performances des pays en ce qui concerne la réforme de la réglementation et s'est davantage attaché à réaliser des analyses de haut niveau sur des questions thématiques (par exemple évaluation de l'impact des réglementations). Tout en permettant un élargissement généralement bien accueilli des travaux du Groupe, cette réorientation, a rendu apparemment plus difficile une participation équilibrée des trois secteurs d'action que par le passé. Cela s'explique par le fait que si les examens par pays sont susceptibles d'intéresser tout le monde, les débats thématiques intéressent diversement les délégués spécialistes des échanges, de la concurrence et de la réforme de la réglementation selon le sujet à examiner.

77. En ce qui concerne l'exécution du programme de travail relevant du domaine de Résultats 4.2.3 dont le Groupe est responsable, les données du PIR indiquent que la plupart des travaux ont été réalisés selon le calendrier prévu et qu'aucun retard excessif n'a été constaté.

3.2.3 *Activités relevant des relations mondiales*

78. Les relations mondiales du Groupe, pour autant qu'on puisse les différencier de celles mises en œuvre sous la responsabilité du Groupe de travail sur la gestion de la réglementation et la réforme réglementaire, sont les suivantes :

- octroi du statut d'observateur ad hoc à des économies non Membres, comme le Brésil et la Chine ;
- examens de la réforme de la réglementation concernant le Brésil, la Russie et le Chili, qui ont été réalisés avec l'appui de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale ;
- l'Initiative de coopération APEC/OCDE sur la réforme de la réglementation, notamment l'élaboration d'une Liste de référence commune pour l'auto-évaluation, constitue de longue date un domaine de collaboration dans un contexte d'ouverture pour le Groupe.

79. Les informations limitées disponibles concernant cet aspect des travaux de groupe soulignent de manière positive l'élargissement du champ couvert à travers la coopération avec l'APEC, la participation d'économies non Membres à titre d'observateurs ad hoc aux réunions, et l'examen de leurs réformes de la réglementation.

3.2.4 *Interactions au sein de la structure de l'OCDE au-delà des comités constitutif du Groupe*

80. Tout en offrant un cadre pour les travaux horizontaux entre ses comités constitutifs, le Groupe sur la politique de la réglementation, a, selon son mandat, pour rôle d'assurer *d'étroites relations de travail avec les autres organes compétents de l'Organisation*. Dans ce contexte, il est décrit par le Secrétariat comme offrant un cadre pour une collaboration et des réunions conjointes dans les domaines d'action concernés par la réforme structurelle. Les interactions avec d'autres secteurs de l'OCDE prennent généralement la forme de demandes de contribution de diverses directions aux travaux du Groupe. Pendant la période couverte par l'évaluation, des contributions à la réforme de la réglementation ont été demandées au Département des affaires économiques, à la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie, à

l'Agence internationale de l'énergie, à la Direction de l'éducation, à la Direction de l'emploi, de la main-d'œuvre et des affaires sociales et à la Direction de l'environnement.

3.2.5 *Interactions avec les autres organisations internationales et les parties prenantes*

81. Le Groupe n'a pas accordé à ce jour le statut d'observateur régulier à d'autres organisations internationales. Toutefois, il a des relations de travail, notamment dans le domaine des relations mondiales évoquées ci-dessus, avec les organisations suivantes :

- APEC, avec une collaboration permanente dans le cadre de l'élaboration de lignes directrices conjointes pour la réforme de la réglementation. Cela a donné lieu à l'organisation d'une série d'ateliers conjoints depuis 2001, avec la participation de responsables de l'OCDE et de l'APEC ;
- Banque mondiale, dans le contexte des examens de la Russie et de la Chine, des experts de la Banque mondiale participant au processus à titre de pairs, ainsi que des échanges d'informations techniques ;
- Banque interaméricaine de développement, qui a financé la présentation de l'examen de la réforme réglementaire au Brésil en 2008 (dans le cadre du programme brésilien PROREG) ;
- Organisation mondiale du commerce, avec l'organisation d'un atelier conjoint sur les questions de réglementation et le Programme de Doha pour le développement en 2003 et la participation de représentants de l'OMC aux réunions du Groupe, tant au niveau du Secrétariat qu'à celui des délégués.

82. Les relations de travail avec l'APEC, par l'intermédiaire de sa Commission économique, sont les plus anciennes et les plus durables, tandis que d'autres ont un caractère plus sporadique. Comme il a été indiqué précédemment, les interactions dans le cadre de l'APEC ont donné lieu à une appréciation positive du fait, selon un correspondant, de leur contribution aux efforts pour « changer la nature et la structure du Comité » en ce qui concerne la réforme de la réglementation. Par ailleurs, certaines personnes interrogées ont estimé qu'il y aurait lieu de renforcer les relations avec la Banque mondiale.

83. Les interactions avec d'autres parties prenantes concernent principalement les partenaires sociaux institutionnels, avec la participation quasi systématique aux réunions du BIAC et du TUAC, ce dernier en coordination avec *Public Service International*. Ces organismes participent également au processus d'examen par les pairs. *Consumers International* était représenté à l'une des deux réunions du Groupe organisées en 2005 et a également communiqué par écrit des contributions à ses travaux.

84. La façon dont les parties prenantes susmentionnées ont été associées au Groupe et ont participé à ses travaux pendant la période couverte par l'évaluation est très appréciée par toutes les catégories de personnes interrogées. Toutefois, si un ensemble de personnes (par exemple universitaires et consultants) sont invitées à participer aux réunions de manière ponctuelle, la participation aux réunions d'un éventail plus large de parties prenantes comme les représentants de la société civile, a été quelque peu limitée.

3.2.6 *Ressources*

85. La proportion des ressources de Partie I allouée au Domaine de résultats 4.2.3 (Réforme de la réglementation) a progressé par rapport au montant total des ressources budgétées de Partie I allouées aux Domaines de résultats de substances de la Partie I et ressort à 1.7 % depuis 2006. Les ressources de Partie I allouées aux travaux du Groupe sur la politique de la réglementation dans le cadre de ce Domaine de résultats ont toutefois diminué entre les bienniums 2003-2004 et 2007-2008.

86. Le montant total des ressources dont dispose le Groupe est demeuré relativement stable en termes nominaux, la baisse en termes réels étant partiellement compensée par des contributions volontaires, qui ont représenté en moyenne 50 % des ressources financières, fournies tant par les pays Membres que par des économies non Membres. Les contributions volontaires sont utilisées pour financer les examens par pays et l'exercice de suivi mis en œuvre sous la responsabilité du Groupe. Dans ce contexte, 13 Membres ont versé des contributions, notamment pour financer les examens d'économies non Membres. Deux non-Membres ont également octroyé des CV pour couvrir le coût de leurs propres examens.

87. Les fonds pour les contributions des Comités de la concurrence et des échanges au Groupe sur la politique de la réglementation sont transférés de la Direction de la gouvernance Publique et du développement territorial (GOV) à la Direction des affaires financières et des entreprises (DAF), et à la Direction des échanges et de l'agriculture (TAD). Les versements périodiques effectués à DAF et TAD pour des rapports thématiques spécifiques varient d'une année à l'autre, oscillant entre 25 K EURO et 17 K EUR ces dernières années.

88. Des paiements supplémentaires ont été effectués au profit de DAF, de TAD, du Département des affaires économiques (ECO), de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie (DSTI), de la Direction de l'éducation (EDU) et de la Direction de l'environnement (ENV) pour des chapitres déterminés dans le cadre des examens. Au total, les fonds transférés chaque année à DAF et à TAD se sont élevés à 70-80 K EUR par an (hors missions et frais de déplacement), des fonds supplémentaires étant allouées à ECO et à d'autres secrétariats selon les projets et les thèmes retenus. La coordination des réunions, de la planification et des missions pour les examens par pays est assurée par le Secrétariat de GOV pour le compte de tous les secteurs concernés au moyen des ressources allouées au Groupe (Partie I et CV selon les cas). Des paiements ad hoc ont également été effectués à certaines directions pour financer l'établissement de documents d'orientation dans des domaines d'action déterminés (par exemple éducation, environnement etc.) ainsi qu'à ECO pour des travaux de modélisation et d'analyse, suivant la nature du projet.

Tableau 5 Données financières sur le Domaine de résultats 4.2.3 : Réforme de la réglementation

Année	Ressources prévues au budget de la Partie I (K EUR)	Contributions volontaires (K EUR)	Total (K EUR)	Part des contributions volontaires
2003	493	390	883	44.2%
2004	398	485	883	54.9%
2005	347	375	722	51.9%
2006	370	494	864	57.2%
2007	477	452	929	48.7%
2008	328	298	626	47.1%
Variation 2003-2008	-33.5%			

Source : GOV

89. Le Secrétariat du Groupe sur la politique de la réglementation, au sein de GOV, fonctionne avec des effectifs très limités.

Tableau 6 Ressources humaines (2002-2008)*

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Postes (EPT)*							
Affectation de personnel de Partie I	0.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
<i>dont postes de grade A</i>	<i>0.5</i>	<i>0.5</i>	<i>0.5</i>	<i>0.5</i>	<i>0.5</i>	<i>0.5</i>	<i>0.5</i>
Postes de projet	1	1	1	0	0.5	1	1
<i>dont postes de grade A</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0.5</i>	<i>1</i>	<i>1</i>

Source : GOV

* Division de la politique de la réglementation of the Direction de la gouvernance publique et du développement territorial (GOV)

3.2.7 Qualité des Résultats

90. Les réponses aux questionnaires concernant la qualité des Résultats pour la période 2002-2004/05 sont présentées dans le Tableau 7, tandis que les résultats de l'enquête PIR couvrant les Résultats produits en 2005 et 2006 figurent dans le Tableau 8. Les résultats quantitatifs sont résumés dans le Tableau 9.²⁷

91. Les résultats sont présentés sous la forme d'un indicateur du pourcentage de Membres jugeant leur qualité *moyenne* ou *très élevée*. Sur la base de l'hypothèse selon laquelle les travaux de l'OCDE devraient être considérés généralement comme étant de bonne qualité par les Membres, un Résultat est jugé positif si deux tiers ou plus des décideurs des pays Membres répondent dans ce sens. Les données qualitatives, lorsqu'elles sont disponibles, sont présentées sous la forme de commentaires et d'observations venant compléter les indicateurs.

92. Les données rassemblées au moyen du questionnaire couvrent les travaux du Groupe achevés entre 2002 et 2005. Le taux de réponse à l'enquête est inférieur à ce qui est généralement le cas pour ce type d'exercice. Parmi les raisons avancées, on a mentionné les difficultés à identifier les correspondants appropriés et à coordonner leurs réponses, ainsi que le taux de rotation élevé des responsables.²⁸

93. En outre, les personnes ayant répondu ont été principalement celles qui s'occupent de politique et de gestion de la réglementation. Au total, 16 des 20 réponses à l'enquête ont apparemment été établies sans contributions de ministères et services responsables de la politique commerciale ou de la politique de la concurrence.

94. La quasi-totalité des travaux du Groupe sont systématiquement évalués comme respectant le seuil de qualité mentionné précédemment, les examens par pays étant particulièrement appréciés par le pays bénéficiaire. Cette appréciation positive est confirmée par les réponses des représentants d'autres organisations parties prenantes au sujet de la qualité des travaux du Groupe dans leur ensemble.

95. Les réponses concernant les relations mondiales du Groupe sont très limitées. Un pays Membre a indiqué qu'il a participé avec beaucoup d'intérêt à l'Initiative de la coopération APEC-OCDE sur la réforme de la réglementation, et qu'il a suivi les principes et recommandations formulés lors de chacune de ses trois phases. De même, une autre organisation partie prenante a indiqué que les travaux conjoints OCDE-APEC sont très fructueux.

27. Dans le tableau de synthèse, les Résultats récurrents sont groupés, de même que les Résultats produits sur plusieurs années très rapprochées. Ils sont indiqués par ordre décroissant en fonction de la dernière évaluation d'impact, ceux qui dépassent le seuil d'impact (pour au moins une année dans le cas des groupements récurrents ou pluriannuels) étant en caractères gras.

28. Dans les deux tableaux, les taux de non-réponses supérieurs à 33 % sont indiqués.

Tableau 7 **Qualité des produits dans le domaine de la réforme de la politique (2001-2004/05)**

Résultats	Année	En % de Membres ayant répondu) Qualité élevée ou très élevée	Observations
Principes de l'OCDE sur la réforme de la réglementation (1997) et examens connexes de la réforme de la réglementation ➤ Turquie : <i>Crucial Support for Economic Recovery</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ Royaume-Uni : <i>Challenges at the Cutting Edge</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ Canada : <i>Maintaining Leadership through Innovation</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ Pologne : <i>From Transition to New Regulatory Challenges</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ Norvège : <i>Preparing for the Future Now</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ Finlande : <i>A New Consensus for Change</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ Allemagne : <i>Consolidating Economic and Social Renewal</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ France : Vers des orientations stratégiques plus claires ➤ Japon : <i>Progress in Implementing Regulatory Reform</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ Mexique : <i>Progress in Implementing Regulatory Reform</i> (disponible en anglais uniquement)	2002-2004	67 %	Taux de non-réponse : 61 %
Rapports des réunions dans le cadre du Programme horizontal sur la réforme de la réglementation ➤ <i>Independent Regulators, Political Challenges and Institutional Design</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>Maximising the Benefits of Regulatory Reform for Better Economic Performance</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>The Economy-Wide Effects of Product Market Policies</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>Taking Stock of Regulatory Reform: A Multidisciplinary Synthesis</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>Proposed Revisions to the 1997 Principles on Regulatory Reform</i> (disponible en anglais uniquement)	2003-2004	82 %	Taux de non-réponse : 65 %
Examens de la réforme de la réglementation telle qu'évalués par le pays examiné (Canada, Corée, Finlande, Grèce, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande, République slovaque, République tchèque, Suède, Suisse, Royaume-Uni et Turquie)	En cours	92 %	

Source : Enquête d'évaluation.

Tableau 8 **Qualité des produits dans le domaine de la réforme de la réglementation (2005-2006)**

Résultats	Année	En % de Membres ayant répondu) Qualité élevée ou très élevée	Observations
Programme horizontal sur la réforme de la réglementation, réunions, rapports et examens ➤ Réunion sur les questions des Perspectives de la réglementation des marchés de produits et de la réforme structurelle : Recommandations et plans d'action, débouchant sur les <i>Principe de l'OCDE de 2005 pour la qualité et la performance de la réglementation</i> et la liste de contrôle intégrée APEC/OCDE sur la réforme de la réglementation ➤ Réunion sur la question de l'Amélioration du cadre réglementaire pour la fourniture de services publics dans les industries de réseau, notamment un rapport intitulé <i>Competition in Public Services: Ensuring access to key capacity for new entrants ; Liberalising public services at the national and multilateral levels ; the case of network services</i> (disponibles en anglais uniquement) ➤ La réforme de la réglementation en <i>Russie : Etablir des règles pour le marché</i> ➤ La réforme de la réglementation en <i>Suisse : Saisir les opportunités de croissance</i>	2005	84 %	Évalué comme étant de qualité élevée par deux autres organisations partie prenante et une économie non Membre. Taux de non-réponse : 39 %
Programme horizontal sur la réforme de la réglementation, réunions, tables rondes thématiques, rapports et examens ➤ Table ronde sur le thème <u>L'analyse d'impact de la réglementation comme outil pour assurer des politiques cohérentes pour des marchés performants</u>, comprenant des rapports intitulés : <i>Déterminants de la qualité dans l'analyse d'impact de la réglementation</i>; <i>L'intégration de l'évaluations d'impact sur la Concurrence dans l'analyse d'impact de la réglementation</i>, vue d'ensemble, orientations et résumé ; <i>Institutional Options for Competition Assessment</i> (uniquement disponible en anglais); <i>Regulatory Reform and Market Openness: Processes to Assess Effectively the Trade and Investment Impact of Regulation</i> (disponibles en anglais uniquement) ➤ Table ronde sur le thème <u>Evaluation des politiques sectorielles dans une optique multidisciplinaire de qualité réglementaire</u> comprenant des rapports intitulés <i>Cadre conceptuel et analytique pour l'examen des politiques et pratiques nationales de réglementation dans l'enseignement supérieur</i> ; <i>Environmental Policy from a Regulatory Quality Perspective</i> ; <i>A High Quality Regulation Perspective for Health Care Delivery</i> (disponibles en anglais uniquement) ➤ La réforme de la réglementation en <i>Corée : Progrès dans la mise en œuvre de la réforme de la réglementation</i> ➤ La réforme de la réglementation en <i>Suède : Créer les conditions d'une croissance soutenue</i>	2006	61 %	Évalué comme étant de qualité élevée à très élevée par deux autres organisations partie prenante Taux de non-réponse : 42 %

Source : PIR.

Tableau 9 Synthèse des résultats sur l'évaluation de la qualité

Résultats	Année	(En % de Membres ayant répondu) Qualité élevée ou très élevée
Examens de la réforme de la réglementation tels qu'évalués par le pays examiné	En cours	92 %
Programme horizontal sur la réforme de la réglementation, réunions, rapports et examens	2006	84 %
	2005	61 %
	2003-2004	82 %
Principes de l'OCDE sur la réforme de la réglementation (1997) et examens connexes de la réforme de la réglementation	2002-2004	67 %

Source : Enquête d'évaluation et PIR.

4. Impact des travaux du Groupe sur la politique de la réglementation sur l'élaboration des politiques

96. Cette section du rapport est consacrée à l'examen de l'**efficacité** des travaux du Groupe du point de vue de leur impact sur l'élaboration des politiques, principalement dans les Membres, du fait de l'utilisation que les décideurs font des Résultats.

97. L'analyse de l'efficacité consiste à déterminer si le Comité atteint ses objectifs, lesquels, d'un point de vue opérationnel, ont été interprétés comme étant l'utilisation des Résultats et leur impact sur l'élaboration des politiques, tant dans le court à moyen terme qu'à un horizon plus lointain. L'analyse porte sur les résultats achevés entre 2002 et 2006.

98. Pour effectuer cette analyse, on a principalement utilisé les informations communiquées par des responsables avertis des pays Membres, obtenues des administrations par :

- une enquête composée de trois questionnaires couvrant la période 2002-2004/5 portant sur la visibilité, l'utilisation et l'impact sur l'élaboration des politiques des Résultats dans le Domaine de résultats 4.2.3 ;
- l'enquête PIR couvrant la période 2005-2006 et portant sur l'impact sur l'élaboration des politiques des Résultats dans le Domaine susmentionné.

99. Les données rassemblées au moyen du questionnaire couvrent les travaux du Groupe achevés entre 2002 et 2005. Le taux de réponse à l'enquête est inférieur à ce qu'il est généralement pour ce type d'exercice. Parmi les raisons avancées, on a mentionné les difficultés à identifier les correspondants appropriés et à coordonner leurs réponses, et le taux de rotation élevé des responsables²⁹.

100. En outre, les personnes ayant répondu ont été principalement celles qui sont chargées de la politique et de la gestion de la réglementation. Au total, 16 des 20 réponses à l'enquête ont apparemment été établies sans contributions de ministères et services responsables de la politique commerciale ou de la politique de la concurrence.

101. Les résultats de l'enquête concernant la connaissance, l'utilisation et l'impact des Résultats produits au cours de la période 2002-2004/05 sont présentés dans le Tableau 10 et les résultats de l'enquête

29. Les taux de non-réponses supérieurs à 33 % sont indiqués.

PIR sur les résultats produits en 2005 et 2006 figurent dans le Tableau 11. Les résultats quantitatifs sont résumés dans le Tableau 12³⁰.

102. Les résultats quantitatifs sont présentés sous forme d'indicateurs du pourcentage de Membres constatant un niveau *moyen à très élevé* de connaissance, d'utilisation et d'impacts sur l'élaboration des politiques. Le principal critère de performance utilisé est la mention, par 50 % au moins des Membres ayant répondu à l'enquête, d'un impact *moyen ou très élevé* sur les politiques³¹.

103. Les résultats qualitatifs provenant des enquêtes et des entretiens sont présentés dans les tableaux sous forme d'observations et d'exemples

4.1 *Analyse de l'efficacité dans le court à moyen terme*

104. Les résultats de l'enquête d'évaluation et les données PIR indiquent une très bonne connaissance parmi les responsables des Résultats du Groupe sur la politique de la réglementation pendant la période 2002-2006. En outre, chaque fois qu'il est possible d'évaluer dans quelle mesure les Résultats sont utilisés au cours de la période allant de 2002 à 2004/05, ils sont largement utilisés par les décideurs publics. De même, l'impact potentiel ou effectif des travaux du Groupe est aussi général parmi les Membres qui ont répondu à l'enquête.

105. On pourrait toutefois soutenir que les responsables moins satisfaits n'ont pas répondu à l'enquête d'évaluation. Un examen des résultats des enquêtes sur les OMT semble confirmer ce point de vue dans une certaine mesure, quatre non-répondants ayant indiqué qu'ils auraient souhaité que soit attribué un degré de priorité inférieur ou qu'il soit mis fin à l'activité dans les Domaines de résultats *Réforme de la réglementation* en 2005 et *Programme horizontal sur la réforme de la réglementation* en 2003. À l'inverse, un Membre n'ayant pas répondu a indiqué préférer un accroissement de l'activité. Lorsque ces résultats sont pris en compte dans l'analyse, ils n'en modifient pas sensiblement les conclusions.

106. Examiner les examens par pays de deux points de vue, d'une part comme un produit destiné aux Membres examinés, et de l'autre comme un ensemble de produits disponibles pour tous les Membres, fait apparaître une différence marquée en ce qui concerne leur utilisation et leur impact. Dans le premier cas, la grande majorité des 13 Membres ayant répondu sur ce point, font état d'un niveau d'utilisation et d'impact moyen ou plus élevé de leurs examens nationaux. Dans le second, environ la moitié des Membres utilise l'examen d'autres pays comme une contribution à leur propre processus d'élaboration des politiques, mais avec au mieux un degré d'impact faible dans six cas sur dix.

4.2 *Analyse de l'efficacité sur le plus long terme*

107. Il a été demandé aux décideurs publics des Membres d'évaluer la contribution cumulée, sur le moyen terme, des travaux du Groupe à l'élaboration de politiques durables dans le domaine de la Réforme réglementaire.

108. Dans plus de sept des dix pays ayant répondu au questionnaire, les responsables ont indiqué que les travaux du Groupe ont dans l'ensemble apporté une contribution moyenne à élevée à un changement d'orientation durable de l'action des pouvoirs publics.

30. Dans le tableau de synthèse, les Résultats récurrents sont groupés, de même que les Résultats produits sur plusieurs années très rapprochées. Ils sont indiqués par ordre décroissant en fonction de la dernière évaluation d'impact, ceux qui dépassent le seuil d'impact (pour au moins une année dans le cas des groupements récurrents ou pluriannuels) étant en caractères gras.

31. Le traitement des données de l'enquête est expliqué en Annexe II.

109. Les commentaires formulés par les Membres ayant répondu à l'enquête indiquent, entre autres choses, qu'ils prêtent soigneusement attention aux documents de l'OCDE sur la réforme de la réglementation, notamment les Recommandations et Lignes directrices de l'OCDE. Dans d'autres cas, ils indiquent que les travaux du Groupe ont permis de promouvoir, d'élaborer, d'évaluer et d'ajuster les politiques, approches et infrastructures réglementaires.

Tableau 10 Niveau de connaissance, utilisation et impact des produits dans le domaine de la gouvernance d'entreprise (2001-2004/05)

Résultats	Année	(En % de Membres ayant répondu)			Observations et exemples d'utilisation et d'impact sur l'élaboration des politiques
		Niveau de connaissance moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Impact moyen à très élevé sur l'élaboration des politiques	
Principes de l'OCDE sur la réforme de la réglementation (1997) et examens connexes de la réforme de la réglementation ➤ <i>Turquie : Crucial Support for Economic Recovery</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>Royaume-Uni : Challenges at the Cutting Edge</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>Canada : Maintaining Leadership through Innovation</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>Pologne : From Transition to New Regulatory Challenges</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>Norvège : Preparing for the Future Now</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>Finlande : A New Consensus for Change</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>Allemagne : Consolidating Economic and Social Renewal</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>France : Vers des orientations stratégiques plus claires</i> ➤ <i>Japon : Progress in Implementing Regulatory Reform</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>Mexique : Progress in Implementing Regulatory Reform</i> (disponible en anglais uniquement)	2002-2004	71%	50%	38%	A contribué à la définition des approches méthodologiques adoptées par la Commission européenne pour son plan d'action Mieux légiférer dans l'UE. Tirer les enseignements des différents aspects des efforts de réforme de la réglementation dans d'autres pays s'est également révélé utile pour déterminer ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas (Canada.). Ces documents ont été très utiles pour élaborer le programme Mieux légiférer en Irlande, dans le contexte de comparaisons internationales et d'enseignements tirés des meilleures pratiques internationales. Les produits sont utilisés pour suivre l'évolution et les tendances dans le domaine afin de maintenir la pointe du progrès la politique, les structures et les instruments réglementaires (Danemark). L'Examen de l'OCDE a préparé le terrain à l'élaboration d'un cadre juridique pour l'AIR (Turquie). Un groupe très restreint de personnes est chargé du programme de réforme de la réglementation. Celles-ci ont une très bonne connaissance de ce groupe de produits de l'OCDE et les utilisent pour s'inspirer des bonnes pratiques et des problèmes rencontrés par d'autres pays lorsqu'elles rédigent des propositions ou communiquent sur la réforme de la réglementation aux échelons plus élevés de la hiérarchie administrative (Grèce). Taux de non-réponse de 48%.
Rapports des réunions dans le cadre du <u>Programme horizontal</u> sur la réforme de la réglementation ➤ <i>Independent Regulators, Political Challenges and Institutional Design</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>Maximising the Benefits of Regulatory Reform for Better Economic Performance</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>The Economy-Wide Effects of Product Market Policies</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>Taking Stock of Regulatory Reform: A Multidisciplinary Synthesis</i> (disponible en anglais uniquement) ➤ <i>Proposed Revisions to the 1997 Principles on Regulatory Reform</i> (disponible en anglais uniquement)	2003-2004	75%	73%	67%	Ces rapports ont été importants en aidant la <i>Commission européenne</i> à mettre en place des structures et procédures internes concernant l'Analyse d'impact de la réglementation dans la CE. Les travaux qu'a nécessités la révision des Principes de l'OCDE sur la réforme de la réglementation se sont également avérés utiles pour nos réflexions internes en vue d'améliorer les systèmes de réglementation (Canada). Les produits sont utilisés pour suivre l'évolution et les tendances dans le domaine afin de maintenir à la pointe du progrès la politique, les structures et les outils réglementaires (Danemark). Pour surmonter la crise financière en 1997, le gouvernement a pris pour référence les expériences des pays de l'OCDE en matière de réforme de la réglementation et défini une stratégie pour améliorer les performances économiques par une approche globale de la réforme de la réglementation dont le principe et la théorie ont été examinés l'OCDE (Corée). Ces documents sont très souvent utilisés comme référence dans les notes d'orientation sur la réforme de la réglementation en Grèce. Taux de non-réponse de 52 %.

Résultats	Année	(En % de Membres ayant répondu)			Observations et exemples d'utilisation et d'impact sur l'élaboration des politiques
		Niveau de connaissance moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Impact moyen à très élevé sur l'élaboration des politiques	
Examens de la réforme de la réglementation tels qu'évalués par les pays examinés (Canada, Corée, Finlande, <i>Irlande</i> , Japon, Nouvelle-Zélande, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie)	En cours	92 %	85 %	85 %	Le rapport <i>Regulatory Management Capacities of the Slovak Republic</i> faisait partie des documents qui ont reçu l'appui de notre gouvernement lorsqu'a été approuvé le « Programme pour une meilleure réglementation et Plan d'action pour réduire les fardeaux administratifs en République slovaque ». L'examen par l'OCDE de la réforme de la réglementation en 2001 a été très utile pour formuler le programme du gouvernement Mieux légiférer. A la suite du rapport de l'OCDE, le gouvernement a publié le Livre blanc sur les réglementations, « Mieux légiférer » en 2004. Le Livre blanc énonce six principes fondamentaux pour mieux légiférer et un plan d'action détaillé sur la façon dont ces principes seront pris en compte pour l'élaboration, la mise en œuvre et la révision de la législation et de la réglementation. Des progrès importants ont été réalisés dans plusieurs domaines essentiels énoncés dans le Livre blanc et les travaux se poursuivent dans le cadre du programme Mieux légiférer (Irlande). Le cadre juridique pour l'analyse d'impact de la réglementation a été défini. Afin de développer les capacités administratives dans les organismes publics, plusieurs programmes de formation ont été organisés. Récemment, un projet en matière d'AIR financé par l'UE comportant plusieurs activités de formation et de sensibilisation a été lancé (Turquie). L'OCDE a publié "Politiques de réglementation dans les pays de l'OCDE - Corée" en 2007, dans lequel il est indiqué que la Corée a réalisé des progrès importants dans la réforme des politiques et institutions réglementaires et qui présente au total 27 recommandations à appliquer pour assurer une croissance durable du pays. Le gouvernement exécute actuellement des plans préparés par les différents ministères concernés pour mettre en œuvre les recommandations de l'OCDE. L'examen sert de boussole pour la réforme de la réglementation. Il a grandement contribué à la publication d'une circulaire sur l'amélioration de la réglementation par le Premier Ministre (Grèce) La majorité des recommandations formulées à l'issue de l'examen de la Finlande ont été mises en œuvre entièrement ou au moins en partie. Les plus importantes sont notamment les suivantes : i) l'amélioration de la réglementation constitue l'un des problèmes essentiels pour l'action publique ; ii) au niveau politique, un contrôle par un Groupe de travail ministériel de l'amélioration de la réglementation a été institué. En outre, une Commission consultative à large composition pour l'amélioration de la réglementation a été mise en place. Des objectifs généraux en matière d'amélioration de la réglementation ont été fixés ; et de nouvelles directives intégrées sur l'AIR ont été publiées. L'examen par l'OCDE du Système réglementaire fédéral canadien en 2002 a non seulement donné une impulsion au Canada pour faire avancer le Programme de réforme de la réglementation mais il a aussi influencé le contenu de la nouvelle Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation qui a été mise en œuvre en 2007 et qui régit désormais le processus de réglementation au Canada.

Source : Enquête d'évaluation.

Tableau 11 Niveau de connaissance et impact des produits dans le domaine de la réforme réglementaire (2005-2006)

Résultats	Année	(En % de Membres ayant répondu)			Observations et exemples d'utilisation et d'impact sur l'élaboration des politiques
		Niveau de connaissance moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Impact moyen à très élevé sur l'élaboration des politiques	
Programme horizontal sur la réforme de la réglementation, réunions, rapports et examens ➤ Réunion sur les questions des Perspectives de la réglementation des marchés de produits et de la réforme structurelle : <i>Recommandations</i> et plans d'action, débouchant sur les <i>Principe de l'OCDE de 2005 pour la qualité et la performance de la réglementation</i> et la <i>liste de contrôle intégrée APEC/OCDE sur la réforme de la réglementation</i> ➤ Réunion sur la question de l'Amélioration du cadre réglementaire pour la fourniture de services publics dans les industries de réseau, notamment un rapport intitulé <i>Competition in Public Services: Ensuring access to key capacity for new entrants ; Liberalising public services at the national and multilateral levels ; the case of network services</i> (disponibles en anglais uniquement) ➤ La réforme de la réglementation en Russie : <i>Etablir des règles pour le marché</i> ➤ La réforme de la réglementation en Suisse : <i>Saisir les opportunités de croissance</i>	2005	90 %	NA	81 %	Évalué comme ayant un impact (potentiel) élevé par une autre organisation partie prenante et une économie non Membre.
Programme horizontal sur la réforme de la réglementation, réunions, tables rondes thématiques, rapports et examens ➤ Table ronde sur le thème <u>L'analyse d'impact de la réglementation comme outil pour assurer des politiques cohérentes pour des marchés performants</u>, comprenant des rapports intitulés : <i>Déterminants de la qualité dans l'analyse d'impact de la réglementation; L'intégration de l'évaluations d'impact sur la Concurrence dans l'analyse d'impact de la réglementation</i>, vue d'ensemble, orientations et résumé ; <i>Institutional Options for Competition Assessment</i> (uniquement disponible en anglais); <i>Regulatory Reform and Market Openness: Processes to Assess Effectively the Trade and Investment Impact of Regulation</i> (disponibles en anglais uniquement) ➤ Table ronde sur le thème <u>Evaluation des politiques sectorielles dans une optique multidisciplinaire de qualité réglementaire</u> comprenant des rapports intitulés <i>Cadre conceptuel et analytique pour l'examen des politiques et pratiques nationales de réglementation dans l'enseignement supérieur ; Environmental Policy from a Regulatory Quality Perspective ; A High Quality Regulation Perspective for Health Care Delivery</i> (disponibles en anglais uniquement) ➤ La réforme de la réglementation en Corée : <i>Progrès dans la mise en œuvre de la réforme de la réglementation</i> ➤ La réforme de la réglementation en Suède : <i>Créer les conditions d'une croissance soutenue</i> Implementing Regulatory Reform ➤ Review Regulatory Reform in Sweden: Achieving results for sustained Growth	2006	90 %	NA	75 %	Évalué comme ayant un impact (potentiel) élevé à très élevé par deux autres organisations partie prenantes. Taux de non-réponse : 36 %

Source : PIR.

Tableau 12 Synthèse des résultats des évaluations de la connaissance, de l'utilisation et de l'impact (potentiel)

Résultat	Année	(% de Membres ayant répondu)		
		Niveau de connaissance moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Impact moyen à très élevé sur l'élaboration des politiques
Reviews of Regulatory Reform as assessed by the reviewed countries	Encours	92 %	85 %	85 %
Programme horizontal sur la réforme de la réglementation, réunions, rapports et examens	2006	90 %	NA	75 %
	2005	90 %	NA	81 %
	2003-2004	75 %	73 %	67 %
Principes de l'OCDE sur la réforme de la réglementation (1997) et examens connexes de la réforme de la réglementation	2002-2004	71 %	50 %	38 %

Source : Enquête d'évaluation et PIR.

ANNEX II

METHODOLOGIE

1. Approche et mise en œuvre

110. Cette évaluation s'est déroulée entre juillet 2008 et février 2009. Elle porte sur les Résultats dont sont responsables le Groupe et ses organes subsidiaires ainsi que l'utilisation et l'impact de ces Résultats dans le cadre de l'action politique. Elle couvre la période allant de 2002 à 2008. Les documents ci-après présentent le cadre méthodologique utilisé pour effectuer l'évaluation³² :

- *Mise en œuvre de l'évaluation en profondeur des Comités de l'OCDE [C/ESG(2005)1] ;*
- *Evaluation en profondeur des Comités de l'OCDE : Mandat [CEV(2009)1].*

111. Les outils de collecte de données et les sources de données suivants ont été exploités au cours de l'évaluation :

- **une enquête** adressée aux responsables des politiques concernés de tous les Membres et de la Commission européenne. Le questionnaire a été envoyé aux délégations permanentes qui ont été invitées à le transmettre aux ministères, organismes publics, etc. compétents. Les données recueillies au moyen du questionnaire d'enquête reflètent l'opinion éclairée des décideurs dans les capitales. Au total ; 20 Membres de l'OCDE ont répondu, soit un taux de participation de 64.5 % ou 48.4 % lorsque ce résultat est pondéré en fonction des contributions des Membres ;
- **entretiens** avec des délégués, des agents de l'OCDE et des représentants d'autres parties prenantes (27 au total). Les membres du Bureau du Groupe ont systématiquement été interrogés. Les autres délégués interrogés ont été sélectionnés au hasard. Les interlocuteurs parmi les agents de l'OCDE ont été sélectionnés sur la base de recommandations des hauts responsables. Les données recueillies lors des entretiens sont constituées d'opinions hautement informées et de descriptions factuelles ;
- **examen des données et des documents existants** (c'est-à-dire données secondaires), en particulier
 - mandats ;
 - comptes rendus succincts des réunions ;
 - autres documents clés relatifs au Programme de travail ;
 - Programme de travail et budget (PTB) 2005-2006 ;
 - Exercice de définition des priorités à moyen terme (PMT) 2003³³ ;
 - Enquête sur les orientations à moyen terme (OMT) 2005 et 2007 ;

32. Tel que modifié par les documents C(2006)98 et C/M(2006)12, C(2006)124/REV1 et C/M(2006)16, et C(2008)9 et C/M(2008)4.

33. Exercice sur les travaux essentiels et les priorités à moyen terme [C(2003)202].

112. L'analyse des données a pris trois formes :

- les données recueillies au moyen du questionnaire d'enquête étaient principalement de caractère quantitatif et ont fait l'objet d'une simple analyse statistique ;
- les données recueillies lors des entretiens ont été analysées en vue de chercher des explications à divers phénomènes principalement liés au fonctionnement des Comités et des exemples concrets d'influence des Résultats sur l'élaboration des politiques pour les pays Membres. Les résultats de ces analyses sont présentés dans le présent rapport de manière à mettre en évidence les grandes tendances qui se dégagent des entretiens, ou à l'inverse, à souligner les cas où il existe une forte polarisation des points de vue. Les données tirées des entretiens ne sont pas attribuées aux différentes personnes interrogées, afin de respecter leur droit à la confidentialité. Le cas échéant, les données tirées de ces entretiens sont attribuées à des catégories de personnes interrogées (c'est-à-dire délégués, agents de l'OCDE, décideurs, autres parties prenantes) ;
- les résultats des analyses ci-dessus ainsi que les données secondaires font l'objet d'une analyse qualitative au regard des critères d'évaluation et des questions par le biais d'un processus de filtrage.

2. Critères d'évaluation et notations

113. Les performances des comités sont évaluées par le Comité d'évaluation qui attribue une note qualitative normalisée en fonction des critères d'évaluation en utilisant l'échelle suivante : très faible, faible, moyen, élevé ou très élevé.

114. Les critères d'évaluation correspondent à ceux qui sont généralement utilisés par les spécialistes de l'évaluation et sont adaptés au travail d'évaluation des comités de l'OCDE. Les définitions et les modalités de formulation des notes d'appréciation sont décrites ci-dessous.

2.1 Pertinence

115. La pertinence est définie comme suit : le Comité répond-il aux besoins des gouvernements Membres et de la Commission européenne relatifs à l'élaboration des politiques et a-t-on lieu de penser qu'il continuera à y répondre à moyen terme.

116. La pertinence est évaluée en fonction de trois éléments principaux :

- les résultats de l'exercice d'évaluation des OMT/PMT donnent une image de la pertinence du domaine d'action considéré (défini comme Domaine de résultats du PTB) dont le comité est entièrement, ou en partie, responsable ;
- le degré de participation des délégués des capitales (c'est-à-dire la proportion de capitales effectivement représentées par des délégués en provenance de celles-ci plutôt que par des membres des délégations) et l'intérêt manifesté par un large éventail de parties prenantes donnent une image générale de la pertinence des travaux menés au sein d'un comité ;
- le degré auquel les objectifs explicitement formulé (dans le PTB et/ou le mandat) d'un comité correspondent, et continueront de correspondre à moyen terme, aux besoins des décideurs dans les pays Membres.

117. En ce qui concerne les deux premiers éléments, qui font partie d'une appréciation de la pertinence au sens large, c'est à l'OMT/PMT que l'on attribue le plus de poids. L'évaluation de la

pertinence des objectifs d'un comité, quant à elle, est attribuée le même poids que les deux premiers éléments ensemble.

118. Il en résulte que, si la plupart des objectifs ne s'adresse pas à des enjeux importants pour les décideurs des pays Membres, la première notation sera faible. Cela pourrait par la suite être modifié en fonction des résultats de l'OMT/PMT et le degré de participation des délégués des capitales. L'intérêt d'autres parties prenantes doit aussi être pris en compte en tant que de besoin. De même, lorsque la plupart des objectifs correspondent à des questions de haute importance, la notation initiale sera élevée, puis modulée comme indiqué ci-dessus.

119. Un deuxième niveau d'analyse des données issues de l'enquête est effectué, consistant à examiner si certains objectifs sont identifiés comme correspondant à des besoins *croissant* en action politique.

120. Il faudrait signaler qu'une note faible attribuée au regard des critères de pertinence ne remet pas nécessairement en question l'importance d'un domaine d'action donné pour l'OCDE en tant qu'organisation (c'est là le rôle de l'exercice OMT/PMT) mais soulève la question de la finalité des travaux menés par le comité considéré dans ce domaine.

2.2 *Efficiences*

121. Le critère d'efficacité est défini comme suit : le comité considéré optimise-t-il le rapport entre ses ressources financières et humaines d'une part et la qualité de ses Résultats d'autre part ? Une attention particulière sera accordée à son orientation et à son fonctionnement, en tant que facteurs clés.

122. L'évaluation de l'efficacité s'appuie sur les principaux éléments suivants :

- une analyse visant à déterminer dans quelle mesure le comité se dote d'orientations suffisamment claires et fonctionne de manière satisfaisante. Les principaux éléments considérés à cet effet sont les suivants :
 - le contenu du mandat (celui-ci doit, au minimum, décrire une série d'objectifs ainsi que les moyens que compte prendre le comité pour les atteindre) ;
 - la hiérarchisation des projets (y compris le respect des contraintes budgétaires pour la mise en œuvre du Programme de travail ainsi défini) ;
 - la qualité de la coordination entre le comité et ses organes subsidiaires (qui doit permettre un fonctionnement harmonieux du comité dans son ensemble) ;
 - les méthodes de travail du comité (et les conséquences pour l'exécution de ses travaux/la mise en œuvre de son Programme de travail) ;
 - ses interactions avec d'autres comités de l'OCDE (leurs modalités, les effets recherchés, etc.) ;
 - ses interactions avec des organisations extérieures à l'OCDE (leurs modalités, les effets recherchés, etc.) ;
 - ses ressources ;
- une évaluation de la qualité des Résultats.

123. Un Résultat est considéré comme positif si deux tiers des Membres ayant répondu au questionnaire le jugent comme étant de qualité « haute ». Les observations sur la qualité des Résultats, qui

émanent essentiellement des autres parties prenantes, donnent une idée des jugements portés sur les Résultats dans un contexte plus vaste.

124. Pour formuler une évaluation globale, on compare la proportion des Résultats jugés positivement en termes de qualité à la proportion de financements de la Partie I dont bénéficie le Comité considéré. Le caractère problématique ou satisfaisant des pratiques observées concernant l'orientation ou le fonctionnement du comité est également pris en compte. A titre d'exemple, un comité recevra normalement une note moyenne si environ 50 % de ses Résultats sont de qualité élevée et qu'il bénéficie de ressources modérées issues de la Partie I (se situe en troisième quintile des Domaines de résultats) par rapport à sa part du budget de la Partie I, sans connaître de difficultés majeures sur le plan opérationnel.

2.3 *Efficacité*

125. Le critère d'efficacité se réfère à l'impact sur l'élaboration des politiques et par conséquent l'évaluation d'un comité se fait parallèlement à la lumière des deux. Ils sont l'un et l'autre définis comme suit : *les Résultats sont-ils largement utilisés et, dans l'affirmative, peut-on observer des impacts significatifs sur l'élaboration des politiques et contribuent-ils à modifier durablement les politiques des gouvernements Membres et de la Commission européenne.*

126. L'évaluation s'appuie essentiellement sur les données tirées des questionnaires et de l'enquête PIR analysées selon le raisonnement logique suivant : pour que les Résultats puissent exercer des impacts sur l'élaboration des politiques, ils doivent être utilisés par les responsables de ces politiques, ce qui suppose au minimum que ces derniers connaissent l'existence de ces Résultats.

127. C'est une notion assez large des impacts sur l'élaboration des politiques qui a été retenue, comme le montrent les questionnaires reçus par les décideurs, sur la base de la description donnée par les comités des impacts escomptés de leurs travaux. Le questionnaire offre aussi un exemple du type d'utilisation possible des Résultats des travaux des comités.

128. Les données sur les résultats, tirées des réponses au questionnaire, sont traitées et classées de « zéro » à « élevé ». Pour que les Résultats puissent être considérés comme étant positifs au regard de ces deux critères, il est nécessaire qu'au moins la moitié des pays Membres aient jugé qu'ils ont eu, au minimum, un impact « moyen » sur l'élaboration des politiques.

129. Les observations et les exemples d'utilisation mentionnés par les responsables des politiques, dans les questionnaires et par d'autres parties prenantes dans le cadre d'entretiens, sont indiqués à côté des résultats quantitatifs.

130. Aux fins de l'évaluation globale de son efficacité, un comité, dont la moitié environ de ses Résultats correspondent au niveau cible mentionné ci-dessus, se verra attribuer une notation moyenne. Cette notation sera modulée en fonction de la durabilité de ses impacts sur l'élaboration des politiques (critère utilisé pour évaluer cet aspect est le suivant : la moitié au moins des réponses doivent stipuler que des modifications durable de la politique sont engagées et que la contribution apportée par l'OCDE à cette dynamique est jugée soit « moyenne » soit « élevée »). Il peut aussi être modulé en fonction d'autres aspects, comme par exemple le degré de cohérence entre les différents Résultats produits par un comité et ses objectifs.

131. Lorsque les Résultats, de par leur nature, n'ont pas forcément un impact distinct (statistiques...), ils sont évalués au regard du critère susmentionné, en fonction de leur utilisation par les responsables de l'élaboration des politiques.

132. En ce qui concerne les domaines dans lesquels les Etats membres de l'UE partagent, dans une grande mesure, leur rôle d'élaboration des politiques avec la Commission européenne, on évalue plutôt l'utilisation des Résultats que leur impact.

3. Questionnaire d'enquête et Enquête PIR

3.1 Réponses

133. Vingt questionnaires ont été remplis et retournés par les décideurs des Membres. Les ministères, département et organismes publics y ayant participé sont répertoriés dans le tableau ci-après.

Australie	Department of Finance and Deregulation	Office of Best Practice Regulation Deregulation Policy Division
Autriche	Federal Chancellery	Legal Service
Belgique	Service Public Fédéral Chancellerie du Premier Ministre	Agence pour la Simplification Administrative
Canada	Treasury Board of Canada Secretariat	Regulatory Affairs Sector
Commission européenne	DG Enterprise	Directorate B
Corée	Prime Minister Office Fair Trade Commission	International Division
Danemark	Ministry of Finance	Division for Better Regulation
Espagne	Ministry of Public Administration	Better Regulation Institutional Relations
Finlande	Ministry of Employment and Labour Ministry of Finance Ministry of Justice	Better Regulation
Grèce	Ministry of the Interior	Strategic Planning Unit
Irlande	Department of the Taoiseach	Better Regulation Unit
Japon	Ministry of Foreign Affairs	
Mexique	Federal Commission on Regulatory Improvement	
Nouvelle Zélande	Treasury Ministry of Economic Development Ministry of Foreign Affairs and Trade	Regulatory Impact Analysis Team Regulation and Market Performance Team Regulatory Policy Team Economic Division
Royaume Uni	Better Regulation Executive	Business Enterprise and Regulatory Reform
République slovaque	Ministry of Economy	Department of Business Environment
République tchèque	Ministry of the Interior Permanent Representation of the Czech Republic to the EU	Regulatory Reform and Public Administration Quality Sectoral Policies Unit - Better Regulation
Suède	Ministry of Enterprise, Energy and Communications Enterprise, Energy and Communications	Market and Competition Division Secretariat for Strategic Coordination
Suisse	Secrétariat d'Etat à l'Economie	Section d'Etat-major Analyse de la Réglementation
Turquie	Foreign Relations Department of Prime Ministry State Planning Organisation Prime Minister's Office Regulatory Reform Group Turkish Competition Authority	Regulatory Reform Group International Relations

3.2 *Traitement des réponses*

134. Les réponses au questionnaire ont fait l'objet d'ajustements pour assurer la cohérence des réponses conformément au modèle suivant :

- L'évaluation de la *connaissance* d'un Résultat par les décideurs conditionne le niveau maximum de son *utilisation*. En d'autres termes, le niveau d'utilisation ne peut excéder le niveau de connaissance. 90.3 % des réponses des Membres ont respecté cette condition. Les réponses restantes ont été ajustées pour cadrer avec le modèle ;
- L'évaluation de l'*utilisation* d'un Résultat par les décideurs conditionne le niveau maximum de son *impact sur les politiques*. En d'autres termes, le niveau d'impact sur les politiques ne peut excéder le niveau d'utilisation. 90.3 % des réponses des Membres ont respecté cette condition. Les réponses restantes ont été ajustées pour cadrer avec le modèle ;
- Les *exemples* d'impacts sur les politiques devraient correspondre à l'*évaluation* du niveau d'impact sur les politiques.

3.3 *Données PIR*

135. Les données PIR portent sur la qualité et l'impact (potentiel) des Résultats. Par ailleurs, on peut établir une distinction entre trois motifs possibles de non-réponses dans le cas de certains Résultats spécifiques :

- NA1: La personne interrogée n'est pas informée du Résultat ;
- NA2: Evaluation impossible car la personne interrogée n'a pas participé ;
- NA3: La personne interrogée choisit de ne pas répondre.

136. Le calcul de l'indicateur de connaissance s'est fait de la manière suivante :

- Nombre de réponses / (nombre de réponses + nombre de non réponses de catégorie NA1)

137. Le calcul de l'indicateur d'impact s'est fait de la manière suivante :

- Nombre de réponses « moyen » « élevé » et « très élevé » / (nombre de réponses + nombre de non-réponses de catégorie NA1).

4. *Personnes interrogées*

Délégués et décideurs politiques : Luiz Alberto DOS SANTOS (REG, Brésil); Manuel SANTIAGO DOS SANTOS (REG, Commission européenne); Alexandre GAUTIER (REG, Canada); Alberto HEIMLER (Comité de la concurrence, Italie); Frédéric JENNY (Comité de la concurrence, France); Panagiotis KARKATSOULIS (REG, Grèce); Jeroen NIJLAND (REG Chair, Pays Bas); George REDLING (ex-président du REG, Canada); Carlo THOMSEN (REG, Norvège); Daniel TRNKA (REG Vice-chair, République tchèque); Dominique de VOS (REG, Belgique).

OECD Officials: Rolf ALTER (Directeur de Cabinet du Secrétaire général, SGE); Sean ENNIS (Division de la concurrence, DAF); Patricia HERIARD-DUBREUIL (Division de la concurrence, DAF); Stefan JAKOBZONE (Division de la politique de la réglementation, GOV); Anthony KLEITZ (Directeur adjoint (par interim), TAD); Josef KONVITZ (Chef de Division de la Division de la politique de la réglementation, GOV); Nikoli MALYSHEV (Division de la politique de la réglementation, GOV);

Evdokia MÖISÉ (Division des liens en matière de politique commerciale et de services, TAD) Mario PEZZINI (Directeur Adjoint, GOV); Odile SALLARD (Directeur, GOV); Andrea UHRHAMMER (Assistante spéciale auprès du Directeur, GOV); Michael WISE (Division de la concurrence, DAF).

Other Stakeholders: Pierre HABBARD (TUAC); Nicole PRIMMER (BIAC); Robin SIMPSON (*Consumers International*); Mike WAGHORNE (*Public Service International*).

5. Documents examinés

C(2002)189/REV2	Création d'un groupe spécial de l'OCDE sur la politique de la réglementation
C(2003)202 & CORR	Exercice sur les travaux essentiels et les priorités à moyen terme : résultats et propositions
C(2005)52 & CORR	Projet de principes directeurs pour la qualité et la performance de la réglementation
C(2005)122	Projet de résolution du Conseil concernant le mandat du Groupe sur la politique de la réglementation
C(2005)188	Rapport du président du Comité du budget sur l'enquête auprès des Membres sur les orientations à moyen terme à titre de contribution au processus d'élaboration du programme de travail et budget pour 2007-2008
C(2008)191/FINAL	Réponse stratégique de l'OCDE à la crise financière et économique : contributions à l'effort mondial
C(2007)52/REV1	Examen de l'enquête sur les orientations à moyen terme
C/M(2002)22	Compte rendu succinct de la 1042ème session
SG/SGR(2003)4	Programme de travail proposé
SG/SGR(2003)7	Optimiser les avantages de la réforme de la réglementation pour améliorer les performances économiques
SG/SGR(2003)9	Le point sur le programme de travail du groupe spécial sur la politique de la réglementation
SG/SGR/A(2004)1/FINAL	Groupe spécial sur la politique de la réglementation : ordre du jour final
SG/SGR(2004)4/REV1	Recommandations pour l'amélioration de la réglementation
SG/SGR/RD(2005)1 & ANN	<i>In-depth Review of the OECD Programme Implementation Reporting</i>
SG/SGR(2005)8	Autoévaluation de l'application des recommandations pour la réforme de la réglementation : l'optique de la concurrence et de la régulation
SG/SGR(2005)9	Mandat, programme de travail
SG/GRP(2006)8	<i>Programme of Work and Outreach</i>
SG/GRP(2007)11	Programme de travail
SG/GRP/M(2006)1	<i>Summary Record of the Meeting of the Group on Regulatory Policy</i>
GOV/PUMA/REG(2002)5 & ANN	Programme de travail 2003/2004
GOV/PGC(2006)2/FINAL	<i>Programme of Work and Budget of the Public Governance Committee for 2007/8</i>
GOV/PGC(2008)1/REV2	<i>Draft Program of Work and Budget of the Public Governance Committee for 2009-10</i>
Pas disponible sur OLIS	<i>Key points of the Meeting of the Special Group on Regulatory Policy, 27-28 March 2003 (prepared by Stéphane Jacobzone): Independent Regulators, Political Challenges and Institutional Design (Peer Review of Regulatory Reform in Finland and Norway)</i>
Pas disponible sur OLIS	<i>Key points of the Meeting of the Special Group on Regulatory Policy, 4-5 Dec 2003: Maximising the Benefits of Regulatory Reform for Better Economic Performance (Peer Review of Regulatory Reform in France and Germany)</i>
Pas disponible sur OLIS	<i>Key points of the Meeting of the Special Group on Regulatory Policy, 14-15 June 2004</i>
Pas disponible sur OLIS	<i>Key points of the 4th Meeting of the Group on Regulatory Policy in March 2005</i>
Pas disponible sur OLIS	<i>Key points of the Meeting of the Special Group on Regulatory Policy, 5-6 December 2005: Improving Regulatory Frameworks for the Delivery of Public Services in Network Industries (Peer Review of Regulatory Reform in Switzerland)</i>
Pas disponible sur OLIS	<i>Memorandum of the Meeting of the Group on Regulatory Policy 7-8 December 2006</i>
Pas disponible sur OLIS	<i>Key points of the Meeting of the Group on Regulatory Policy 3-4 December 2007</i>

ANNEXE III

EVALUATION EN PROFONDEUR : CADRE INSTITUTIONNEL

Sujet	Déclarations	Référence et Décision	
Principes généraux	« le mécanisme d'évaluation <i>serait mis en place sous l'égide du Conseil avec la participation de fonctionnaires dans les capitales, des secrétariats des Comités et des délégations permanentes. L'opinion des parties prenantes extérieures serait aussi sollicitée.</i> »	C(2004)91 C(2004)190 et CORR1	C/M(2004)10 C/M(2005)4
	« ...d'instituer un mécanisme au moyen duquel le Conseil pourra déterminer si les Comités suivent des procédures, obtiennent des résultats et génèrent des impacts qui correspondent aux attentes et aux priorités des Membres, et à l'avantage comparatif de l'OCDE. »		
Cible	« <i>L'évaluation des mandats des Comités implique donc d'évaluer l'accomplissement des réalisations attendues à plus long terme d'un comité et leur pertinence ainsi que l'efficacité des résultats connexes et des méthodes de travail nécessaires pour les obtenir.</i> »	C(2004)190 et CORR1	C/M(2005)4
	« ...les critères d'évaluation [pertinence, efficience, efficacité and viabilité] constituent un moyen de s'assurer qu'un exercice d'évaluation est centré sur des problèmes d'ordre évaluatif, par opposition à des problèmes qui sont examinés dans le cadre d'audits et d'examens de divers types ou qui correspondent plus à des questions destinées à des activités de recherche. »	C/ESG(2005)1	C/M(2005)20
Mise en place	« ...un sous-groupe du Conseil, composé de cinq de ses membres proposés par le Président du Comité exécutif et désignés par le Conseil » « ...le mécanisme d'évaluation en profondeur sera coordonné par le Secrétariat du Conseil. »	C(2004)190 et CORR1	C/M(2005)4
	« renommer le Sous-groupe sur l'évaluation "Comité d'évaluation" »		C/M(2007)17
	Expansion du Comité d'évaluation à sept membres « ...étant entendu que le nombre des membres de ce Comité sera ramené à cinq à la première occasion. »		C/M(2008)2
Programme	« on pourrait effectuer deux évaluations par an. [...] Ce qui voudrait dire qu'à ce rythme, il faudrait douze ans pour évaluer tous les Comités. »	C(2004)190 et CORR1	C/M(2005)4
	« ...trois comités à évaluer d'ici à la fin février 2006 [et] trois [...] comités/organes subsidiaires à évaluer de mars à décembre 2006 ». »	C(2005)63, ADD1 & CORR1	C/M(2005)12 & C/M(2005)14
	« Avec les effectifs actuels, il sera possible d'évaluer la quasi-totalité des comités de niveau 1 relevant de la Partie I d'ici fin 2010, mais tous les comités ne seront pas évalués pendant leur mandat actuel. » « Conformément au cycle du PTB, il est proposé d'établir un programme d'évaluation en profondeur de deux ans pour le biennium 2007-08. » « ...neuf comités/organes de niveau 1 seront évalués en 2007-08, par séries de trois [qui incluent l'évaluation de leur] programmes de la Partie II «	C(2006)124/REV1	C/M(2006)16

Sujet	Déclarations	Référence et Décision	
Processus	« ...un sous-groupe du Conseil approuver[a] le mandat et la méthodologie de l'évaluation ; examiner[a] les évaluations elles-mêmes et présenter[a] le projet de Rapport d'évaluation au Conseil ; et veiller[a] à ce qu'il soit donné suite aux éventuelles recommandations formulées à l'issue des évaluations »	C(2004)190 & CORR1	C/M(2005)4
	« ...les évaluations en profondeur effectuées par le Sous-groupe chargé de l'évaluation suivent les étapes décrites à la "Section VI, Comment s'effectueraient les évaluations en profondeur" du document C(2004)190 tel que révisé par cette décision. » – “(6) Etablissement du mandat et de la méthodologie du Sous-groupe chargé de l'évaluation. [Le Secrétariat du Conseil] organise la première réunion du Sous-groupe chargé de l'évaluation avec le SG adjoint compétent, le Comité de niveau 1.” – “(7) [Le Secrétariat du Conseil] coordonne les apports aux enquêtes et questionnaires pour les capitales directement, mais avec intervention et sur avis des délégations permanentes.” – “(8) Analyse et interprétation des conclusions de l'évaluation par le Sous-groupe chargé de l'évaluation, assisté [du Secrétariat du Conseil]. Discussion des conclusions de l'évaluation par le Sous-groupe chargé de l'évaluation avec la participation des Présidents de Comités de niveau 1, des managers et directeurs chargés du pôle.”	C(2004)190 & CORR1	C/M(2005)4
	Le Coordinateur des évaluations doit : – élaborer un projet de mandat pour les différentes évaluations – procéder à la collecte et l'analyse des données et présenter les résultats à l'ESG – interprète les analyses, procéder aux constatations, tirer des conclusions et les présenter à l'ESG – préparer un projet de recommandations pour l'ESG – établit le rapport d'évaluation et le présenter à l'ESG		
	Le Sous-groupe sur l'évaluation doit : – Valider le projet de mandat avec l'accord du SGA, du Comité de niveau 1 et du Directeur – Suivre la réalisation et les résultats de la collecte et de l'analyse des données – Contester ou réaffirmer les interprétations et les conclusions – Développer et finaliser les recommandations – Valider le rapport d'évaluation avec la participation du SGA compétent, du Comité de niveau 1 et du Directeur – Présenter le « projet » de rapport d'évaluation au Conseil – Assurer le suivi des éventuelles recommandations formulées à partir des évaluations	C/ESG(2005)1	C/M(2005)20
	« ...Le Sous-groupe est chargé de superviser le processus d'évaluation et ses résultats, tandis que le Coordinateur est chargé d'appliquer la méthodologie au jour le jour et de présenter les résultats au Sous-groupe. » « ...les réunions chargées d'examiner et de valider les projets de rapport final ont été ouvertes à tous les présidents concernés (organes de tutelle ou subsidiaires) et aux membres du bureau des organes de tutelle. » « ...une participation élargie au processus d'évaluation testée au cours de la première série d'évaluations pourrait utilement être maintenue pour la prochaine série et être renforcée afin de permettre à un plus large éventail de parties prenantes de valider les mandats dès le début d'une évaluation et d'examiner les résultats intermédiaires et définitifs. » [La] première phase de suivi devrait avoir lieu au cours des six mois suivant l'évaluation et serait en tant que telle principalement orientée sur la préparation des actions visant à des améliorations. Le processus serait répété au cours des six mois suivants pour mesurer l'étendue de la mise en place des actions concrètes."	C(2006)98	C/M(2006)12

Sujet	Déclarations	Référence et Décision	
	« ...sur la base d'analyses et de conclusions, les performances d'un comité seraient expressément notées, pour chacun des critères d'évaluation, selon le barème suivant : très faibles, faibles, moyennes, élevées, ou très élevées. » « la présentation et l'examen des rapports d'évaluation au sein du Comité [devraient être] clairement structurés en trois étapes afin de veiller à la clarté du processus : – premièrement, le Comité exécutif serait invité à examiner la contribution fondamentale d'une évaluation (principalement les conclusions) ; – deuxièmement, il examinerait les recommandations opérationnelles ; – troisièmement, un examen de nature plus politique, mettant l'accent sur les structures des comités et leur évolution possible serait effectué. »	C(2006)124/REV1	C/M(2006)16
	“...le suivi en profondeur [de la mise en œuvre des recommandations devrait être] réalisé pour tous les comités un an après la remise du rapport d'évaluation, les comités dont la notation est peu élevée étant toutefois requis de présenter sous six mois un plan d'action au Comité d'évaluation.” “Idéalement, [les] dialogues [avec les présidents des Comités] devraient être programmés environ six mois après la phase de suivi précédente. Une série de lignes directrices seront élaborées pour aider les présidents à structurer cette partie de la discussion autour des quatre critères d'évaluation : la pertinence, l'efficacité, l'efficacité et la viabilité.” “Autant que possible, les Dialogues [des Présidents des Comités avec le Conseil] se dérouleront dans le cadre d'une session dédiée du Conseil, en présence du Secrétaire général adjoint compétent, en sa qualité de responsable de pôle, et du Directeur concerné.”	C(2008)9	C/M(2008)4
Rapport avec le PIR et l'auto-évaluation	« Une évaluation approfondie devra faire fond sur les résultats de l'évaluation annuelle des rapports de mise en œuvre du programme de travail. »	C(2004)91	C/M(2004)10
	« ...les comités s'auto-évalueront de manière continue, amélioreront et adapteront leurs pratiques de travail, produits et résultats attendus afin d'améliorer leurs structures et efficacité en vue d'assurer une pertinence continue dans l'accomplissement de leur mandat et dans la réalisation des priorités définies et des impacts attendus. »	C(2004)190 & CORR1	C/M(2005)4
	« L'Evaluation en profondeur des comités de niveau 1 est destinée à donner plus de profondeur et d'ampleur aux données générées par les PIR sur la production de Résultats par les comités, en apportant des informations plus détaillées et/ou complémentaires reflétant le point de vue d'un plus large éventail de parties prenantes sur : – la nature des Impacts produits, la façon dont ils se produisent ou à l'inverse, les raisons pour lesquelles ils ne se produisent pas ; – la qualité et la visibilité des Résultats ; – l'orientation et le fonctionnement des comités. »	C/ESG(2005)1	C/M(2005)20
	« L'exercice PIR s'attache à l'impact attendu et à l'impact effectif à court terme. Le processus d'évaluation en profondeur concerne l'impact effectif à plus long terme. Les comités sont encouragés à commencer à rassembler des données concernant l'obtention des réalisations escomptées en termes de niveau d'impact d'une manière plus systématique qu'actuellement pour "combler l'écart" qui existe entre ces deux instruments. Les instructions à cet effet devraient veiller à ce que cela soit cohérent avec le PIR et compléter les contributions qu'apporte le PIR à l'évaluation en profondeur et à l'amélioration des performances des comités. »	C(2006)79	C/M(2006)9
	« ... les questionnaires d'évaluation adressés aux décideurs au niveau national et européen sont dorénavant systématiquement transmis par l'intermédiaire du coordinateur des PIR des délégations permanentes afin d'améliorer la cohérence entre les données collectées dans le cadre du PIR et de l'évaluation en termes de qualité et d'impact des Résultats en veillant à ce que ce soient les mêmes intervenants qui participent aux deux activités. »	C(2008)9	C/M(2008)4